

# Policy Paper

## Le pastoralisme en péril en Afrique

Par Pierre Jacquemot

PP - 02/23

F é v r i e r 2 0 2 3

La plupart des écosystèmes arides et semi-arides d'Afrique sont dédiés à différents types d'élevage extensif. Ces systèmes sont des acteurs majeurs dans la valorisation des espaces, et des ressources naturelles. En plus de nourrir les humains et les animaux, l'élevage pastoral fournit un revenu de subsistance à des populations qui ne pourraient survivre autrement dans ces régions. Ce pastoralisme est menacé depuis plusieurs années. Dans la quasi-totalité des zones agropastorales du continent, les fronts agricoles progressent et empiètent sur les parcours. La monétarisation de l'accès à l'eau d'abreuvement, la taxation de l'accès du bétail transhumant aux ressources pastorales engendrent de multiples conséquences péjoratives : décapitalisation du bétail, montée des conflits entre les usagers des espaces ruraux et distorsion des liens sociaux au sein des communautés. Les frictions sont amplifiées par l'insécurité ambiante, le banditisme et les conflits terroristes comme au Sahel, au Nigeria, dans la Corne de l'Afrique ou les Grands Lacs. La crise sécuritaire prolongée fait peser un lourd tribut sur les pasteurs. Mais pour nombre d'analystes, des solutions existent. La question est de savoir comment démêler et redresser les dynamiques adverses, en traduisant la reconnaissance des droits et des intérêts des pasteurs dans les textes et les faits, en assurant leur intégration dans les structures institutionnelles et économiques locales et nationales afin d'éteindre leur sentiment d'exclusion sociale et de marginalisation.

# *About Policy Center for the New South*

Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global.

Le PCNS défend le concept d'un « nouveau Sud » ouvert, responsable et entreprenant ; un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde. Le think tank se propose d'accompagner, par ses travaux, l'élaboration des politiques publiques en Afrique, et de donner la parole aux experts du Sud sur les évolutions géopolitiques qui les concernent. Ce positionnement, axé sur le dialogue et les partenariats, consiste à cultiver une expertise et une excellence africaines, à même de contribuer au diagnostic et aux solutions des défis africains.

A ce titre, le PCNS mobilise des chercheurs, publie leurs travaux et capitalise sur un réseau de partenaires de renom, issus de tous les continents. Le PCNS organise tout au long de l'année une série de rencontres de formats et de niveaux différents, dont les plus importantes sont les conférences internationales annuelles « The Atlantic Dialogues » et « African Peace and Security Annual Conference » (APSACO).

Enfin, le think tank développe une communauté de jeunes leaders à travers le programme Atlantic Dialogues Emerging Leaders (ADEL). Cet espace de coopération et de mise en relation d'une nouvelle génération de décideurs et d'entrepreneurs, est déjà fort de plus de 300 membres. Le PCNS contribue ainsi au dialogue intergénérationnel et à l'émergence des leaders de demain.

## **Policy Center for the New South**

Mohammed VI Polytechnic University, Rocade Rabat-Salé, 11103, Morocco.

Email : [contact@policycenter.ma](mailto:contact@policycenter.ma)

Phone : +212 5 37 54 04 04 / Fax : +212 5 37 71 31 54

Website : [www.policycenter.ma](http://www.policycenter.ma)

**POLICY PAPER**

# Le pastoralisme en péril en Afrique

Par Pierre Jacquemot



THINK • STIMULATE • BRIDGE



## INTRODUCTION

Dans les zones arides d’Afrique, le système d’élevage extensif, associé à l’usage de pâturages naturels sur de vastes surfaces, couvre les besoins alimentaires d’environ 268 millions de personnes dans 36 pays africains (source, FAO, 2022). Le pastoralisme contribue de manière significative à la sécurité alimentaire. Il est reconnu comme valorisant le mieux les ressources offertes dans les écosystèmes arides et semi-arides, de manière singulièrement efficace, tant du point de vue économique que technique.

La plupart des politiques, lois et programmes n’ont pas réussi à exploiter le potentiel des systèmes pastoraux, démantelant plutôt les pratiques de mobilité et les réseaux sociaux qui les rendent viables. Malgré les appels à un changement radical, la situation dans la plupart des zones arides d’Afrique s’est détériorée et les perspectives de développement ont cédé la place aux crises humanitaires et sécuritaires prolongées (protracted crisis), imbriquées, bruyantes ou silencieuses. Les discours et pratiques ethniques et identitaires se sont mêlés aux conflits sociaux et fonciers locaux au cours de la dernière décennie, déclenchant des violences intercommunautaires, comme le montre la revue de la littérature récente (Brottem et McDonnell, 2020 ; Krätli et Toulmin, 2020 ; Jacquemot, 2022). Dans ce contexte, traduire les bonnes intentions en arrangements institutionnels et pratiques de gouvernance efficaces semble difficile, car dans la plupart des pays d’Afrique, le cadre politique traitant des zones pastorales reste empêtré dans une mauvaise compréhension, des perspectives biaisées, des approches bureaucratiques et des intérêts déformés.

Quel est le devenir des systèmes pastoraux et agropastoraux en Afrique dans le contexte de mutations rapides et majeures que connaît la région depuis deux à trois décennies et qu’elle connaîtra dans les 25 prochaines années ? Pour un certain nombre d’experts, son avenir est en question, en raison des obstacles de nature diverse qui pèsent sur sa pérennité. Mais pour d’autres, des solutions existent. Elles se situent toutes sur le terrain politique : reconnaissance des droits, rétablissement des dialogues intercommunautaires, apprentissage de la gestion partagée des Communs ruraux.

### 1. Un écosystème complexe mis en cause

S’étendant sur les zones arides de l’Afrique de l’Ouest sahélien aux parcours de l’Afrique de l’Est et de la Corne et aux populations nomades de l’Afrique australe, le pastoralisme est le principal moyen de subsistance d’environ 268 millions de personnes (selon la FAO, 2018). Une forte concentration d’éleveurs transhumants se trouve au Soudan et en Somalie avec 7 millions de pasteurs chacun, tandis que l’Éthiopie en accueille 10 millions. Dans le vaste espace sahélien, ils sont 50 millions de personnes appartenant à des sociétés lignagères et des chefferies pastorales où les valeurs sociales et culturelles restent fortes (FAO, 2018). Le pastoralisme représente la base identitaire de plusieurs communautés, des Touaregs, des Maures et des Sahraouis dans les régions sahariennes ; des Toubous au Tchad, au Soudan, en Libye et au Niger ; des Arabes-Baggaras dans les régions soudanaises du Darfour et du Kordofan ; des Masaïs et des Turkanas dans la vallée du Rift ; et des Peuls (également appelés Fulanis, Fula, Fulbes, Halpular, Mbororos, Fellatas selon les régions) dispersés dans quinze pays, du Sénégal à l’Afrique centrale en passant par le Nigeria et le Sahel. Ces derniers constituent une communauté comptant environ 40 millions de personnes, dont 15 millions pratiquent la transhumance, ce qui en fait l’un des plus grands groupes nomades sur terre (Sangaré, 2019). Bien que les Peuls soient très majoritairement des musulmans sunnites, suivent un code culturel commun (*pulaaku*) et partagent généralement une langue commune — *le Fulfulde*, la communauté est très diversifiée. La soumission intracommunautaire est signalée par le paiement des taxes coutumières (*Zakat*), qui constitue la base d’un contrat social très flexible.

En échange, les dirigeants assurent la liaison avec les autres communautés, arbitrent les conflits et administrent la justice traditionnelle.

Les *systèmes pastoraux* concernent l'élevage extensif des herbivores (camelins, bovins, ovins, caprins, équins, asins) ; ils dominent dans les zones arides ou subhumides (entre 200 et 400 mm de pluie par an, en une seule saison des pluies) peu peuplées. La densité moyenne de bovins s'élève à environ 2,2 têtes/km<sup>2</sup>. Ils se distinguent des *systèmes mixtes avec intégration de l'agriculture et de l'élevage* qui concernent les deux tiers du cheptel bovin et qui dominent dans les zones plus densément peuplées en zone de savanes subsaharienne, en zones à climat méditerranéen en Afrique du Nord et du Sud et sur les hautes terres (Éthiopie, Kenya, Madagascar...).

Le pastoralisme est un écosystème complexe et spécialisé. Il se déploie partout où sont réunis les divers ingrédients qui lui sont favorables ou qui lui confèrent un avantage par rapport à d'autres formes de production. Ainsi est-il fondé sur l'exploitation par un bétail adapté de pâturages naturels, avec des végétations non cultivées, mais riches en plantes fourragères. Il valorise donc des ressources renouvelables de faible potentialité sur de grands espaces, associant la gestion du bétail, des pâturages, des parcours de transhumance et des points d'eau (puits, forages, mares). Il s'accommode mieux que tout autre système de production (hormis la foresterie) à des conditions climatiques contrastées et des terrains impropres à l'agriculture, parce que pauvres ou accidentés.

L'élevage est un secteur où les hommes et les femmes ont des rôles précis qui souvent se complètent. La supervision du pâturage, la collecte de fourrage, la traite laitière, la tonte des toisons, la transformation des produits (fromage, tissage, etc.), la commercialisation et l'entretien sanitaire des animaux sont autant d'activités qui sont exécutées soit par les hommes, soit par les femmes, exclusivement ou en collaboration. Le gros bétail (bovins, camélidés, équidés) est souvent la propriété exclusive des hommes, ceci n'empêchant pas la participation des femmes à leur entretien. Les femmes sont de façon quasi universelle en charge du petit bétail et de la volaille.

Le bétail est parfois constitutif d'une épargne sur pieds. Garder ses têtes de bétail à cette fin immobilise un troupeau consommateur d'unité fourragère et qui reste peu productif. Ne faut-il pas que soient offertes d'autres modalités d'épargne ? Cela revient à préconiser l'existence de marchés financiers (crédit, assurance) accessibles et fiables. Mais les situations varient selon les conditions agroclimatiques et selon les disponibilités en fourrage, et il peut arriver que l'épargne sur pied rapporte plus et surtout à moindre risque qu'un système moderne de crédit. Pour certains experts, s'appuyant sur un certain nombre d'études et d'observations de terrain, le problème ne se pose pas en ces termes. L'élevage contemplatif tel que décrit de manière parfois poétique est en fait devenu très rare. Les taux d'exploitation des cheptels sont souvent très élevés et le fait de garder des animaux plutôt âgés, assez peu productifs, mais plus résistants aux maladies et aux parasites a permis de diminuer le pourcentage des pertes en cas de sécheresse ou d'épizooties et par voie de conséquence de faire baisser le risque.

## Le discrédit et les préjugés

Les préjugés à l'encontre du « nomadisme » sont tenaces. Perçu comme archaïque, peu productif, favorisant le surpâturage et source de conflits, le pastoralisme est le parent pauvre des politiques agricoles qui privilégient la production végétale et l'intensification des systèmes d'élevage. Citons-en quelques-uns :

- la mobilité, rétrograde, superflue et perturbatrice, est une méthode prédatrice qui favorise la désertification et la surexploitation des ressources naturelles ;
- la productivité du pastoralisme est très faible. L'élevage sédentaire est quant à lui plus productif que les systèmes mobiles et il utilise moins de ressources et moins d'espace ;

- la mobilité est un frein à un suivi sanitaire, elle concourt à la propagation des zoonoses ;
- la gestion du troupeau ne tient pas compte d'une logique productive et ne vise que la subsistance ou l'ostentation. Les surplus de production destinés à la vente sont marginaux ;
- le pastoralisme n'est pas rentable, car l'accès aux moyens de production est trop aléatoire et risqué, compte tenu de la récurrence des aléas climatiques extrêmes ;
- le pastoralisme est avant tout un mode de vie et, en tant que tel, il ne peut être réactif aux évolutions du marché ;
- la faible scolarisation et le déficit de formation en milieu pastoral entraînent une marginalisation accrue des éleveurs qui restent maintenus à l'écart des sphères de décision.

Quoi qu'il en soit des réalités, les perceptions négatives se retrouvent dans les politiques adoptées : marginalisation des sociétés pastorales accusées de vivre en dehors des cadres administratifs et fiscaux, politiques publiques incitant à la sédentarisation, entraves aux déplacements transnationaux, limitation d'accès aux infrastructures sociales et aux emplois publics, multiplication des pénalités et amendes, des sanctions, des arrestations, voire des déplacements forcés (Brottem et McDonnell, 2020).

Inexorablement, les préjugés contre le pastoralisme et les pasteurs demeurent comme une caractéristique persistante dans la plupart des institutions, des cadres législatifs et des modèles d'investissement. La plupart des cercles politiques restent obstinément défavorables aux éleveurs extensifs, et les préjugés sous-jacents se retrouvent souvent dans les modèles éducatifs ainsi que dans les récits médiatiques. Cela rend les institutions formelles et les agences de développement mal adaptées et mal équipées pour faire face à la complexité des systèmes pastoraux, et contribue de manière significative à saper leur capacité et leur légitimité face à des communautés locales. De leur côté, les institutions qui représentent les éleveurs sont souvent marginalisées. Quant aux partenaires financiers, ils semblent peu disposés à s'intéresser à ce secteur qu'ils pensent condamné à terme.

## Un écosystème productif

Contrairement à une idée parfois répandue, le système pastoral est productif. Cette productivité du pastoralisme repose sur un facteur essentiel : le système extensif, fondé sur l'exploitation de pâturages naturels par les grands herbivores, valorise sur de grandes étendues des ressources renouvelables de faible potentialité, associant astucieusement la gestion du bétail et celle des pâturages, des parcours de transhumance et des points d'eau. L'utilité de l'élevage réside en outre dans ses apports en viande et en lait et dans l'utilisation d'animaux de bât et de trait. Relativisons cependant l'argument. Du strict point de vue économique, les systèmes intensifs sédentaires sont plus productifs si on considère la production animale par tête de bétail. Mais ils nécessitent plus d'intrants et s'accompagnent de coûts de production plus élevés.

À l'échelle régionale, le pastoralisme est un élément économique important dans les pays d'Afrique. Il joue un rôle essentiel dans l'alimentation en produits animaux des marchés des villes sahéliennes et des grandes métropoles de la côte du Golfe de Guinée.

Il produit 90 % de la viande consommée en Afrique de l'Est. Au Kenya, 60 % à 65 % de l'approvisionnement total en viande proviennent de systèmes pastoraux, y compris les importations d'Éthiopie, de Somalie, de Tanzanie et d'Ouganda. Le pastoralisme fournit également 80 % de l'approvisionnement annuel total en lait en Éthiopie.

Le commerce de la Corne de l'Afrique vers les pays du Golfe porte sur des millions de têtes de bétail. Il a été profondément reconfiguré à la suite des dynamiques politiques régionales : instabilité de la Somalie, émancipation du Somaliland et épisodes de fièvre de la Vallée du Rift. En Afrique

de l'Ouest, il contribue à hauteur de 60 % de l'offre de viande et des produits laitiers consommés dans la région (FAO, 2022). Le lait de vache représente une partie non négligeable des revenus issus de l'élevage dans les pays sahéliens. La filière laitière procure des emplois et des revenus à de nombreux acteurs : éleveurs et employés des laiteries, collecteurs de lait cru, vendeurs de produits laitiers, fournisseurs d'intrants et de services. Elle permet également aux femmes d'accéder à des revenus venant de la vente de lait cru ou transformé, ce qui contribue à leur prise d'autonomie.

Mais l'élevage n'est pas qu'un mode de production. Il apparaît à certains peuples comme un élément fondateur de leur culture, comme un mode d'existence leur assurant une grande autonomie. « Le zébu, c'est notre banque », disent les Malgaches au sud-ouest de la Grande Île. « La vache, c'est notre sécurité », disent les Peuls du Sahel. Le cheptel bovin avec ses multiples fonctions représente un « marqueur » culturel tout autant qu'un capital économique. « Le pastoralisme va au-delà d'une activité de production animale ; c'est un mode de vie, une culture et une identité. Nous, les pasteurs, sommes des citoyens à part entière et nos droits, notre culture et nos institutions coutumières doivent être reconnus et respectés. (...) Le caractère unique de nos moyens de subsistance nécessite des approches et des investissements sur mesure ». (Déclaration de la session spéciale du Forum Paysan avec les pasteurs et les éleveurs extensifs, citée par VSF International, 2022).

## Une rationalité écologique

Les représentations péjoratives reposent sur une négation de la rationalité écologique, économique et sociale du pastoralisme. Mais on trouve des militants et des experts qui constatent que les éleveurs nomades, du fait précisément de leur mobilité, sont les plus à même de s'adapter à leur environnement (Gillin et Turner, 2022). Ainsi sur la question environnementale, il faut constater que la pâture n'a qu'un modeste impact sur l'écosystème pastoral avec un prélèvement de moins de 30 % de la biomasse herbacée et moins de 5 % de la biomasse foliaire des ligneux. La mobilité des troupeaux permet une charge instantanée forte qui s'exerce sur de brèves périodes comme le pratiquent les pasteurs mobiles des zones pastorales. C'est en revanche le pâturage continu, même de faible charge, qui dégrade la ressource des aires de pâturage dans les zones agricoles. Dans des écosystèmes qui connaissent une forte variabilité avec des sols soumis à des climats arides, désertiques ou montagnards froids, il n'y a pas de système d'exploitation plus adapté que le système pastoral. Une prise de conscience qui progresse sur ce point (Bonnet, 2017 et 2021).

Alors qu'il est accusé d'émettre trop de gaz à effet de serre (GES) par kilogramme de lait ou de viande produit, une recherche conduite avec une méthode d'évaluation originale, dite écosystémique, menée au Sénégal montre que les territoires pastoraux peuvent avoir un bilan carbone neutre : les émissions de méthane - un gaz à effet de serre puissant - produit par les micro-organismes présents dans les entrailles des bovins et des ovins sont compensées par la séquestration de carbone dans les sols et la végétation. Dans la zone étudiée, un hectare d'écosystème pastoral émet pendant une année 0,71 tonne d'équivalent carbone et en séquestre 0,75 tonne : autrement dit, il stocke la différence, soit  $40 \pm 6$  kilogrammes d'équivalent carbone. Au Sahel, le stockage dans les arbres, arbustes et sols compense les émissions de gaz à effet de serre des animaux liées à leur alimentation et au dépôt de leurs déjections (CIRAD, 2019). La méthode écosystémique du bilan carbone demande à être répliquée plusieurs années dans d'autres territoires agricoles tropicaux, qu'il s'agisse de systèmes exclusivement à l'herbe ou de systèmes mixtes agriculture-élevage.<sup>1</sup>

---

1. Le Pôle Pastoralisme et Zones sèches (PPZS), impliquant notamment le Cirad et l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA), fédère le partenariat scientifique et la production de connaissances sur les fonctions, les fonctionnements et les fonctionnalités de l'élevage pastoral (<https://www.ppzs.org/>).



## Une identité ébranlée, des complémentarités menacées

La crise observée depuis plusieurs décennies dans le monde rural africain est d'abord une crise d'identité, une érosion des relations intracommunautaires, en particulier entre aînés et cadets autour des modestes rentes et de la remise en cause par les derniers de certains interdits sociaux imposés par les premiers. De plus en plus, les attitudes changent. Les aînés n'ont que très peu de liquidités ; les cadets quant à eux veulent de l'argent et pour acheter une moto, un téléphone... Des jeunes veulent alors vendre une partie du bétail qu'ils ont reçu. Dans des communautés fortement hiérarchisées, la fracture intergénérationnelle s'incarne dans la perte de légitimité — et donc d'autorité — des chefs accusés parfois de partialités qu'ils adoptent dans la gestion de ressources. « L'appartenance lignagère, les relations de priorité et de réciprocité entre groupes pastoraux, et la relation «hôtes/étrangers» tendent ainsi à perdre de l'importance face à la capacité à faire valoir ses droits auprès d'autorités et au sein d'arènes très diverses et face à la marchandisation de l'accès aux ressources. » (Rangé et al., 2020, p. 125).

Une hypothèse communément affichée est que l'agriculture et l'élevage sont des stratégies de subsistance fondamentalement concurrentes, voire incompatibles. La perception que les deux groupes d'acteurs ont de l'espace serait radicalement distincte. « Les logiques dans lesquelles s'inscrivent les activités agricoles et celles relatives aux activités pastorales diffèrent considérablement, posent un important problème de compréhension entre les deux parties : chez les agriculteurs, le rapport à la terre est fortement marqué par la «force mystique» qui lui est attribuée ; la conception et la perception de l'espace des pasteurs s'en écartent : ils s'approprient des espaces faits d'étapes (aires de stationnement) et de routes (couloirs de transhumance ou *Mourhal* en arabe), en traversant des étendues étrangères jalonnées de repères, d'outils fonctionnels et d'objets d'identification dans une mémoire collective » (Sougnabé et Reounodji, 2021, p. 21).

Pourtant, cette différence des logiques de fonctionnement n'a pas toujours impliqué l'impossibilité de la coopération. Celle-ci repose sur le bon usage des communs entre communautés rurales et peut prendre diverses formes. Les sous-produits de l'un peuvent être exploités par l'autre. Les fourrages issus de l'agriculture (pailles de céréales, tiges de mil, fanes de niébé, feuilles d'oignons, adventices) participent, en saison sèche quand les ressources herbacées et ligneuses sont limitées, de plus en plus à l'alimentation des troupeaux (Richard et al., 2022). En retour, les mouvements quotidiens des animaux au sein de l'aire de desserte assurent le transfert de nutriments et de carbone entre les unités paysannes. L'application du fumier sur les terres cultivées améliore leur teneur en matière organique. Avec ses sabots, le bétail réalise un sarclage qui favorise l'éclosion des graines ; par ses déplacements, il permet leur dissémination ; les fruits des acacias germent après leur passage dans le transit intestinal et les excréments fertilisent le sol. L'application du fumier sur les terres améliore la teneur en matière organique.

Cette complémentarité peut être valorisée dans des contrats de fumure des champs par les troupeaux des éleveurs une fois les récoltes faites, par des conventions prévoyant l'utilisation d'animaux pour la culture attelée ou le gardiennage par les pasteurs en transhumance des animaux des agriculteurs, par le stockage de vivres des pasteurs au niveau de leurs alliés agriculteurs, par le troc — le lait contre des céréales par exemple (Coordination Sud, 2017). Ancrées dans des mécanismes sociaux puissants et une prégnance du rôle des chefferies, ces conventions portaient sur la temporalité des mouvements des animaux et la prévention de querelles éventuelles qui pouvaient émerger en cas de non-respect des règles.

Des contrats de bon voisinage sont encore établis entre les deux groupes sur une relation orale plus ou moins ancienne (notions d'*arkawal* au Mali et Niger). Dans la région du Batha au Tchad, de nombreux pasteurs nouent aussi des alliances (ou *ahalié* en arabe local) entre eux et avec certains sédentaires, relations qui leur permettent de bénéficier d'une assurance pour l'accès aux puits,

aux pâturages et aux couloirs de transhumance et pour la protection des biens. Des échanges de cadeaux s'opèrent et en cas de litiges, les règlements se font à l'amiable, privilégiant le souci de préserver l'alliance. Il existe des systèmes de solidarité à travers les dons (la *zaqat* musulmane) ou le confiage de bétail (le *habbanaae* des Peuls, la *tiyit* des Touaregs, l'*azum* des Toubous, le *wudah* des Arabes tchadiens).

Depuis deux ou trois décennies, les complémentarités sur lesquelles reposent les ententes locales, facteurs d'apaisement des éventuels différends, tendent à se diluer. Pour deux raisons :

- certaines ressources communes sont désormais privatisées ou en voie de l'être et mises sur le marché. Les résidus de récolte et les céréales que les éleveurs pouvaient acquérir en échange de fumier et de lait sont désormais payés en espèces plutôt qu'en troc ; les mécanismes de collaboration coutumiers sont remplacés par ceux transitant par le marché. L'argent dénature les liens sociaux en les anonymisant ;
- des agriculteurs investissent eux-mêmes dans l'élevage et répondent à leurs besoins pendant que certains pasteurs s'orientent vers une sédentarisation plus ou moins partielle de la famille et du cheptel et associent une pratique agricole à l'élevage. Dans ce cadre, tout le monde se dispute les mêmes ressources, ce qui n'est pas soutenable d'un point de vue économique. D'où cette constatation fondamentale pour notre propos : au fil du temps, l'ancienne division entre les zones d'élevage et de culture tend à s'estomper dans les zones où les « conflits agriculteurs - éleveurs » semblent particulièrement fréquents et intenses, ils interviennent rarement entre agriculteurs 100 % spécialisés et éleveurs 100 % spécialisés. « Alors que la violence est souvent focalisée à travers leur identité en tant qu'agriculteurs et éleveurs, la concurrence accrue semble être davantage associée à leurs similitudes croissantes qu'à leurs différences, car leurs stratégies de subsistance respectives sont encouragées à converger » (Krätli and Toulmin, 2020, p. 56). On observe ces dernières années qu'il y a eu davantage d'incidents impliquant des éleveurs sédentaires qui s'adonnent également à l'agriculture que d'incidents concernant des éleveurs nomades exclusifs. Les agriculteurs impliqués, de leur côté, sont davantage ceux qui exploitent des parcelles de terre isolées à proximité des zones de pâturage avec des cultures à maturation tardive ou toute l'année.

## 2. La mobilité pastorale, ses atouts et ses contraintes

Les pasteurs parcourent près de 40 % de la superficie totale de l'Afrique (UN-ECA, 2017, p. 1). Par leur nomadisation, les éleveurs découpent l'espace en pâtures saisonnières, en fonction des besoins du bétail et selon les saisons (sèche, humide). La transhumance est adaptée aux ressources naturelles, aléatoires et fragiles. Les systèmes pastoraux optimisent leur performance et leur résilience. L'éleveur mène son troupeau vers les meilleures ressources du moment, dans la limite d'un effort acceptable. En saison des pluies, les animaux se déplacent chaque jour autour du campement. En saison sèche, dès que la qualité et la quantité de fourrage diminuent, les déplacements s'opèrent sur des dizaines ou centaines de kilomètres, cette transhumance peut traverser plusieurs régions d'un pays, voire passer d'un pays à l'autre. L'enquête d'Action for Life dans 4 pays sahéliens auprès de 380 familles parue en 2017 montre que les transhumances sont souvent très longues, en moyenne de 230 jours par an ; plus courtes, environ 150 jours, quand elles descendent vers les pays côtiers.<sup>2</sup>

---

2. Acting For Life - Nordic Consulting Group, Brigitte Thébaud, Résiliences pastorales et agropastorales au Sahel : portraits de la transhumance 2014-15 et 2015-16 ; juin 2017.

De nombreux facteurs caractérisent la mobilité pastorale qui est au cœur du système :

- l'amplitude géographique des déplacements, de quelques kilomètres à plusieurs centaines ; le nombre de personnes qui se déplacent (bergers seuls ou familles) ;
- l'existence d'ancrages territoriaux des zones de repli habituel de saison sèche chaude ;
- la valorisation saisonnière des espèces fourragères et la cure salée (sol riche en minéraux et en oligoéléments)<sup>3</sup> ;
- les ressources en eau dont l'accessibilité est vitale ;
- les marchés qui ont un rôle déterminant dans la valorisation des animaux et du lait ainsi que dans l'approvisionnement en céréales ;
- enfin, les alliances qui permettent de résoudre les divers problèmes rencontrés lors de la transhumance.

La dispersion des ressources indispensables n'est pas la seule motivation pour les pasteurs de quitter leur zone d'attache. L'évitement de potentiels ou réels conflits fonciers ou d'autre nature, le contournement des zones d'épizooties et le convoyage vers les marchés urbains expliquent aussi les déplacements de bétail.

## Les degrés de mobilité

La mobilité est le fondement de la résilience du système pastoral. Si elle est contrariée, il meurt. Les pasteurs et leur bétail quittent les savanes quasi désertiques (isohyètes 0 à 100 mm) pour des espaces de replis stratégiques, proches de la forêt tropicale (plus de 1000 mm), qui offrent de grandes masses herbacées, sources richement dotées en sel et en natron (carbonate de sodium décahydraté).<sup>4</sup> Mais d'autres motifs peuvent intervenir dans la carte des parcours : contournement des zones d'épizooties, des zones de conflits...

La transhumance est un changement saisonnier de région de pâture. Elle n'est pas une simple errance à travers de vastes espaces hostiles. Elle est une pratique établie chez les éleveurs pour surmonter les contraintes de la saison sèche qui s'étend généralement de septembre/octobre à avril/mai de l'année suivante. Elle s'appuie sur le déplacement des familles et de leur troupeau en fonction de l'existence de pâturages et d'accès à l'eau, mais aussi parfois d'autres facteurs comme les marchés ou les réseaux sociaux. Elle repose sur une connaissance intime des endroits traversés et souvent sur les services d'un éclaireur, chargé de faire un repérage préalable des espaces présentant des concentrations d'herbages de qualité (appelé *garsoo* chez les Peuls *Wodaabe*). Le « grand nomadisme » peut déplacer tout un lignage en compagnie de ses troupeaux. Certaines transhumances s'éloignent du terroir d'attache de plus de 800 km (est du Tchad, centre-est du Niger).

Les déplacements des troupeaux sont réglés en fonction de l'existence de pâturages, de l'accès à l'eau, mais aussi parfois par d'autres facteurs (marchés, réseaux sociaux, conditions de sécurité, présence de feux de brousse ou de prédateurs). Lors des sécheresses, le pastoralisme constitue le moyen de limiter les pertes quand les pasteurs peuvent accéder à des zones de replis stratégiques : zones humides, parcours soudaniens, tout en trouvant des conditions plus favorables aux échanges céréales contre bétail.

3. En zone soudano-sahélienne d'Afrique, le bétail effectue des séjours périodiques sur des sols riches en minéraux tels que le chlorure de sodium, les carbonate et phosphate de calcium, le carbonate de sodium ainsi que des oligoéléments. Les animaux lèchent ou mangent le sable salé. L'expression « cure salée » désigne aussi une grande transhumance des troupeaux des nomades Touareg et Wodaabe du Niger à la fin de l'hivernage, vers la plaine de l'Ighazer wan Agadez, une zone argileuse, qui se couvre d'une végétation herbacée temporaire et qui attire les troupeaux. Ce rassemblement dans la ville d'Ingall est appelé "Cure Salée" ou "Festival des Nomades".

4. Le natron désigne un minéral, le carbonate de sodium décahydraté ( $\text{Na}_2\text{CO}_3 \cdot 10 \text{H}_2\text{O}$ ) dont il existe des gisements dans certaines zones arides d'Afrique tropicale.

La transhumance permet de préserver et d'augmenter la production animale, de valoriser les terres pastorales et de pérenniser le cheptel. Cela conduit à une plus grande production de lait d'abord pour la consommation locale et à une amélioration des performances de reproduction, à une réduction de la mortalité des troupeaux, à un faible coût de production et à des opportunités de nouer des relations sociales avec les pays hôtes. Cette forme d'élevage contribue donc largement à l'autosuffisance alimentaire.

Au plus fort de la pandémie de la Covid-19, la transhumance interne et transfrontière a été perturbée en raison des mesures de quarantaine et de couvre-feu. Les pays ont adopté une combinaison de mesures. Les restrictions de déplacement, accompagnées de la fermeture des marchés, de la suspension des services vétérinaires et de la délivrance des certificats de transhumance, ont été une catastrophe pour l'élevage pastoral dans certaines régions. Elles ont lourdement impacté les populations pastorales et agropastorales. Face à l'impossibilité d'accéder aux ressources fourragères, la mortalité du bétail a cru. Une communauté pastorale sur quatre a reçu une aide exceptionnelle des États pendant la soudure.

## La mobilité transfrontalière

La plupart des groupes pastoraux vivent dans au moins deux pays, ce qui fait d'eux des acteurs transnationaux majeurs du commerce, des migrations. Il existe un certain parallélisme entre les couloirs de transhumance et les circuits transnationaux de commercialisation et on peut parler d'un système productif régionalement intégré depuis le départ en transhumance et jusqu'à l'arrivée souvent plus de 1000 km plus loin, sur les marches des pays côtiers.

Les données relatives au commerce régional sont sujettes à caution. On sait que des centaines de milliers d'animaux franchissent les frontières des pays sahéliens excédentaires pour venir approvisionner les marchés des pays côtiers déficitaires. Une partie du commerce relève d'échanges informels non enregistrés. Les échanges formels font l'objet de sous-estimations en raison des pratiques de corruption aux frontières. Malgré tout, une chose est certaine : les produits issus de l'élevage représentent le deuxième poste des échanges intracontinentaux, tous produits confondus, après les hydrocarbures (FAO, 2022).

Les pays sahéliens sont fortement excédentaires et l'exportation du bétail représente une ressource décisive pour les pays sahéliens et pour des dizaines de milliers de ménages pastoraux et agropastoraux. L'élevage représente le troisième poste d'exportation du Mali après l'or et le coton. Au Niger, les produits d'élevage se positionnent juste derrière l'uranium. Les pays côtiers sont fortement déficitaires et importent du bétail sahélien. Le Sahel exporte aussi vers l'Afrique du Nord.<sup>5</sup>

On peut décrire plus précisément la structure du commerce régional du bétail à l'aide d'une base de données d'enquête sur les mouvements d'animaux compilée par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). L'analyse du réseau montre que les animaux circulent dans des directions spécifiques et que le commerce du bétail est structuré autour de corridors commerciaux régionaux bien établis, de communautés commerciales nationales et transfrontalières et de quelques marchés urbains et frontaliers clés.

À l'ouest, les flux importants se font vers le Sénégal qui importe plus de 300 000 têtes par an du Mali et de la Mauritanie. Au centre, la Côte d'Ivoire importe des centaines de milliers d'animaux par an du Mali et du Burkina Faso. Le poids lourd de la sous-région reste le Nigeria, qui domine

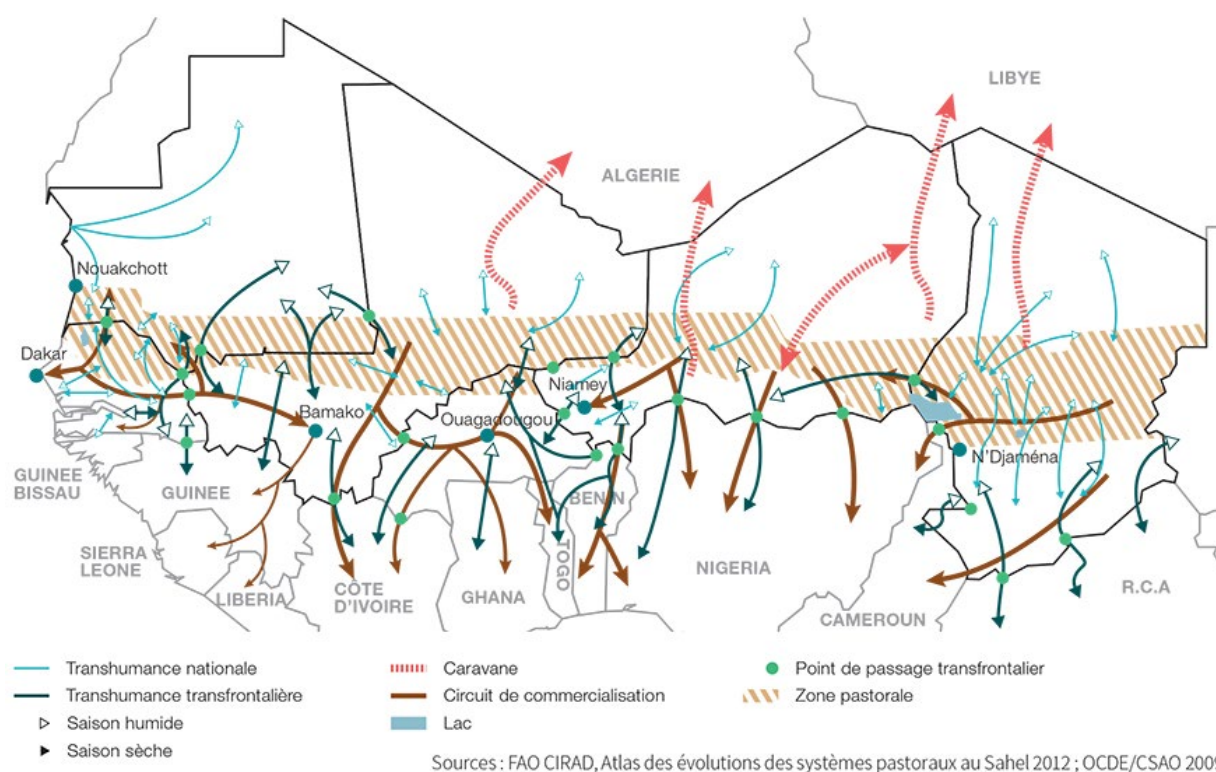
---

5. Source, Bio Goula Soulé et Roger Blein (2017).

les transactions dans le corridor oriental, représentant la moitié de toute la consommation de viande bovine dans la région de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). On estime que 25 % de cette consommation (environ 500 000 têtes par an) est importée, principalement du Tchad, du Cameroun, du Niger, du Mali et du Burkina Faso (Babalola et Onapajo, 2018 ; UN Migration, 2019). Les deux tiers de tous les animaux traversent les frontières, ce qui indique que le commerce régional des animaux dans (CEDEAO) est fondamentalement transfrontalier.

### Carte 1

## Migrations pastorales et circuits de commercialisation en Afrique de l'Ouest



À l'est du continent, trois principaux corridors commerciaux d'animaux se distinguent : corridor sud (Éthiopie, Kenya, Somalie et Soudan du Sud) ; corridor nord-est (Djibouti, Érythrée, Éthiopie et Somaliland/Somalie) ; enfin, corridor nord-ouest (Érythrée, Éthiopie et Soudan). Ce ne sont pas seulement des animaux vivants, mais aussi des cuirs et peaux, des sous-produits agro-industriels (aliments du bétail) qui animent ce commerce régional. Il est géré par un réseau d'éleveurs, de commerçants, de financiers et de transporteurs, qui doivent frayer leurs voies face à des restrictions frontalières, des taxes excessives, des contrôles vétérinaires obsolètes et en craignant l'insécurité (UN-ECA, 2017).

## Une quadruple tendance de longue portée sur la mobilité

On constate que quatre tendances lourdes affectent désormais les systèmes de mobilité du bétail. Elles marqueront leur évolution dans l'avenir.

1. **Une modification de l'envergure et de l'orientation des flux de déplacement des troupeaux.** Lorsque « la brousse est finie » (Tallet 1997), les pasteurs n'ont d'autres options que de

partir et de rechercher un espace où il reste encore des ressources pastorales : fourrage, espaces pâturés, ressources arborées, points d'eau. Ainsi, sous la contrainte conjointe des sécheresses, de la fragmentation extrême des aires de parcours et de l'insécurité récurrente dans la zone pastorale, les groupes d'éleveurs du Niger ou du Mali ont modifié leurs parcours vers des couloirs qu'ils connaissent peu, dans lesquels ils ne disposent pas de réseaux sociaux ou d'alliances négociées avec les communautés résidentes. Beaucoup sont passés d'une mobilité circonscrite dans la zone sahélienne à des déplacements vers la zone sud. Ils ont été appelés à négocier des accords avec des groupes qu'ils n'avaient pas l'habitude de fréquenter et de réorganiser collectivement les flux de transhumance.<sup>6</sup>

**2. Une implantation de certains groupes de pasteurs dans les pays côtiers.** Les mouvements autour de leur « terroir d'attache », c'est-à-dire de l'unité territoriale à l'intérieur de laquelle les pasteurs vivent pendant la majeure partie de l'année et ils ont des droits d'occupation et de jouissance et de gestion des ressources naturelles, sont désormais de plus faible amplitude que dans le passé. Avec des conséquences : « Cette tendance à une fixation durable des transhumants sahéliens accentue la compétition pour l'accès aux ressources pastorales dans les zones soudanaises et suscite de nombreuses tensions, d'autant plus que le cheptel des agriculteurs résidents est en croissance également » (Inter-Réseaux, 2020, p.3).

**3. Une décapitalisation du cheptel chez les éleveurs pauvres.** La compétition entre pasteurs est aussi rude en période critique (sécheresse, conflits) ; seuls les éleveurs qui détiennent des effectifs suffisants pour recouvrer leurs pertes enregistrées pendant la transhumance peuvent assumer le prix à payer en argent et en animaux. Pour les autres, la mobilité finit par s'arrêter, surtout s'ils ont été contraints de vendre des têtes de bétail pendant la transhumance pour couvrir leurs besoins alimentaires ou pour payer diverses taxes. Il en résulte une asymétrie croissante entre les éleveurs riches et les pauvres. Ainsi l'enquête d'Action for Life (2017), déjà citée, montrait qu'« avec moins de 40 bovins, on perd plus à partir qu'on ne gagne ».

**4. Une nouvelle concurrence.** Alors que des agriculteurs ouvrent davantage de fronts de colonisation sur les espaces pastoraux et capitalisent plus dans l'élevage, les pasteurs diversifient leur économie en s'impliquant de plus en plus dans l'agriculture. Cette intégration qui modifie les termes des échanges socio-économiques est à l'origine d'une compétition inédite entre agropasteurs et agriculteurs. La règle selon laquelle les éleveurs transhumants ont libre accès aux résidus des récoltes des agriculteurs du Sud des pays sahéliens et des pays côtiers est contestée, car les agriculteurs conservent à présent ces résidus pour leurs propres animaux. Depuis des décennies, les pays côtiers souhaitent développer leur propre élevage et de s'affranchir d'une partie des importations de viande et de lait du marché sahélien (et mondial). Cela est clair lorsque l'on examine les législations des pays côtiers (voir plus loin dans la section V). Il y a aussi une compétition, notamment les volailles, porcs et ruminants — sur l'accès aux sous-produits agro-industriels comme les tourteaux de coton, d'arachide, etc. Et le développement rapide des filières volailles dans les pays côtiers se substitue partiellement à la consommation de viandes rouges d'origine sahélienne.

Certaines perspectives se veulent pourtant optimistes et estiment « qu'il y aura de la place à la fois pour que les pays sahéliens améliorent leur productivité et accroissent leur offre, et pour que les pays côtiers développent leur élevage. Ces systèmes peuvent certes apparaître en compétition à court terme, mais sur le long terme il y a de la place pour tous » (Soulé et Blein, 2017, p. 23).

6. F. Grünevald (2022) observe que dans certaines zones du Mali et du Niger, les propriétaires du bétail s'allient avec des propriétaires de camions pour faire bouger le bétail rapidement et sur de grandes distances pour trouver de l'herbe, assurer ainsi des rythmes d'engraissement plus rapides et ramener les troupeaux, toujours en camion, des aires d'engraissement vers les aires de commercialisation et d'abattages proches des villes.

### 3. Les entraves à la pérennité du pastoralisme

Plusieurs facteurs bouleversent les conditions d'existence des pasteurs et de leur élevage. On peut en retenir quatre :

1. le dérèglement du climat remodèle la disponibilité et la qualité des ressources naturelles des zones arides et exacerbe les concurrences autour de leur accès ;
2. la pression démographique pousse à l'extensification agricole et donc à la mise en cause des zones pastorales ;
3. alors que les gouvernements prennent le plus souvent des mesures pour contrôler les déplacements ou l'utilisation des terres, de nombreux éleveurs et agriculteurs peuvent craindre d'être dépossédés de leurs droits, et cette peur provoque des rivalités ;
4. enfin, les pasteurs se trouvent dans des positions de vulnérabilité politique ou économique et cette vulnérabilité est exploitée à la fois par des autorités et les groupes armés.

#### Le climat et la dégradation des écosystèmes pastoraux

Le spectre de 2011, lorsque la famine avait entraîné la mort de près de 260 000 Somaliens, plane sur la Corne de l'Afrique (Catley, 2017). Depuis 2020, la partie orientale du continent connaît la pire sécheresse depuis quarante ans. La Somalie, l'Éthiopie et le Kenya sont particulièrement touchés par les pénuries d'eau, de fourrage et de denrées alimentaires. Des invasions de criquets ont ravagé les cultures à plusieurs reprises. Il a été observé que la baisse récente de 15 % de précipitations dans la région de Ferlo au nord du Sénégal a provoqué une réduction de la densité de peuplement de 30 % en bovins, ovins et caprins. Au Tchad, l'assèchement des mares dans les zones pastorales lors des deux dernières décennies a naturellement poussé les éleveurs à descendre plus tôt que prévu vers le sud dans les zones agricoles.

Bien que les savanes centrafricaines offrent de grandes masses herbacées, les éleveurs disent que « cette brousse n'a pas de force » (Boutrais, 2019, p. 84). Les incidences des dérèglements climatiques sur la production animale devraient se manifester via des changements dans la qualité et la disponibilité des aliments, la disponibilité en eau et l'augmentation de l'incidence des maladies et du stress thermique. Certains auteurs prévoient que la productivité des prairies dans les parcours ouest-africains diminuera de 46 % d'ici 2050 et que la réduction des niveaux de production végétale primaire dans les parcours africains réduira la production, la productivité et la rentabilité du bétail.

L'impact de la variabilité de la température et des précipitations, les conditions météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles, telles que les inondations et les sécheresses, ont été étudiés à l'échelle du continent africain. E. McGuirk & N. Nunn (2021), en combinant des informations ethnographiques sur les emplacements traditionnels des éleveurs transhumants et des agriculteurs sédentaires avec des données à haute résolution sur l'emplacement et le moment des précipitations et des événements de conflit violent en Afrique de 1989 à 2018 montrent que les sécheresses sur le territoire des éleveurs transhumants entraînent des conflits dans les zones voisines (spillover effects). Les effets sont concentrés dans les zones agricoles ; ils se produisent pendant la saison des pluies et non pendant la saison sèche ; et ils sont dus à l'impact des précipitations sur la croissance de la biomasse végétale, indispensable pour soutenir le bétail des pasteurs. Si les pasteurs arrivent avant la récolte, leurs animaux peuvent manger ou piétiner les cultures. Cela peut conduire à des conflits qui finissent par dégénérer en affrontements.

Dans la majorité des études, le climat est aujourd'hui plutôt conçu comme un « multiplicateur de risques » qui peut exacerber les conflits dans les régions fragiles où la pauvreté, l'injustice et l'insécurité sont déjà répandues. Les dérèglements du climat ne provoquent jamais à eux seuls un conflit, mais ils ont le potentiel de modifier la probabilité qu'un conflit en résulte.

## L'extensification agricole menace le pastoralisme

Pour beaucoup d'analystes, la causalité est linéaire : la surpopulation et la dégradation de l'environnement conduisent à la rareté des ressources ; laquelle à son tour conduit à une concurrence accrue dans l'usage des espaces ruraux et de leurs « communs », principalement les terres de pâturage, les fourrages et les aires d'abreuvement et finit par déclencher des conflits violents.

La population rurale de la zone soudano-sahélienne a augmenté de plus de 40 % au cours des 20 dernières années, dépassant les 280 millions de personnes (Bottem, 2021). La croissance de la population a changé les structures des espaces pastoraux. Les défrichements se sont poursuivis au détriment des zones forestières et des aires de pâturage. Comme cela se fit entre 1995 et 2016 puisque les terres cultivées en Afrique subsaharienne sont passées de 155 millions d'ha à 240 millions d'ha.<sup>7</sup> En Afrique de l'Ouest, elles ont doublé depuis 1975 ; la superficie de peuplement a quant à elle augmenté d'environ 150 %. Le front pionnier agricole avance irrémédiablement et colonise sans cesse davantage les terres pastorales. Les périmètres irrigués ferment les couloirs d'accès et, en saison sèche, l'activité agricole irriguée ou aux abords des cours d'eau réduit l'accès aux étapes pastorales.

Les nouveaux fronts pionniers agricoles se sont donc fortement développés, avec des effets préjudiciables, tant pour les communautés concernées que pour l'alimentation en viande et en lait des ruraux comme des urbains. Qu'en sera-t-il dans l'avenir ? Le scénario d'Agrimonde-Terra de l'INRA et du CIRAD (France) confirme que l'augmentation de la production d'ici 2050 viendra très peu de la hausse des rendements qui restera très modeste en raison des contraintes socio-économiques qui pèsent sur la paysannerie mais plutôt de la hausse des superficies. Elle reposera sur l'extensification au prix d'une nouvelle vague de déforestation et d'abandon des aires de pâturage (Le Mouël, de Lattre-Gasquet et Mora 2018).

Le secteur minier constitue aussi une entrave à la mobilité pastorale. A. Afane et L. Gagnol (2014) ont montré qu'outre les problèmes d'insécurité, de cloisonnement et d'accaparement des terres pastorales, les pasteurs du Niger subissent les impacts sanitaires et environnementaux de l'exploitation minière par des sociétés internationales, notamment de l'uranium dans l'Eghazer, qui fonctionnent selon des logiques extraterritoriales. Un autre exemple est donné dans la zone pastorale de la vallée de la Nouaho, dans la région du Centre-Est du Burkina Faso. D'une superficie de 95 000 hectares, elle a été créée pour assurer une sécurité foncière aux éleveurs. Mais elle est à présent accaparée par l'orpaillage. Les trous creusés, la pollution des sols par l'utilisation des produits chimiques comme le cyanure et l'arsenic, la coupe abusive du bois... Pourtant, la zone pastorale est régie par un schéma directeur avec cinq postes d'élevage, 17 parcs de vaccination, cinq magasins de stockage d'aliments pour bétail, des forages pastoraux, deux boullis pastoraux, deux aires d'abattage, d'un plan de gestion et d'une mini-laiterie (Ima-Ouoba, 2018).

---

7. Source : FAOSAT (2022).



## La privatisation des Communs

La pression humaine interpelle les droits fonciers. Les systèmes d'utilisation des ressources communautaires sur les parcours sont complexes. S'articulent pratiquement partout divers régimes historiques et de règles d'accès et donc de pâturages ; diverses modalités de leur application ; et diverses instances — coutumières, politiques, administratives - en charge de les faire appliquer, et, le cas échéant, d'en arbitrer les litiges. Mais les États oublient qu'au fil du temps, les pasteurs ont développé des systèmes coutumiers très élaborés de gestion des ressources qui leur permettent de prendre en compte leur hétérogénéité, la variabilité de leur disponibilité dans le temps et dans l'espace, ainsi que des risques comme les conflits armés, les épizooties ou encore les catastrophes naturelles.

Des ressources communes sont privatisées : eau, pâturages et résidus des champs. Les systèmes pastoraux utilisent le plus souvent des Communs, c'est-à-dire des ressources collectives, ce qui pose le problème de la « charge animale »<sup>8</sup>, de la pression exercée sur les ressources naturelles, et en particulier sur la disponibilité en biomasse et en abreuvement.

La marchandisation croissante des ressources locales a davantage exposé les communautés des zones arides aux aléas de la dynamique du marché. Les résidus de récolte et les installations d'approvisionnement en eau que les éleveurs acquéraient traditionnellement en échange de fumier et de lait sont désormais payés en espèces plutôt qu'en troc, car les mécanismes de collaboration coutumiers ont été remplacés par ceux centrés sur le marché et l'argent.

Autrefois, en Afrique de l'Ouest, la pâture<sup>9</sup> et la cure salée ne donnaient pas lieu à un droit individuel. Aujourd'hui, de plus en plus de points d'eau, de pâturages, de bourgoutières<sup>10</sup> sont obtenus dans le cadre d'un achat assorti de droits d'usage exclusifs. On observe dans cette région une tendance à la baisse de la diversité des régimes fonciers, avec désormais plus de droits de type privatif, au bénéfice des élites citadines et des entreprises étrangères — dont la participation à l'essor de l'agriculture et de l'élevage est encouragée par les politiques de développement des États et des bailleurs de fonds. Les acquisitions foncières auxquelles ils procèdent dans la zone soudano-guinéenne se chiffrent en milliers d'hectares. Comme la légitimité et la légalité de ces acquisitions ne sont pas toujours avérées, elles peuvent donner lieu à des spoliations de ressources. Avec les clôtures des exploitations de type ranching apparaissent des espaces rendus inaccessibles aux éleveurs, ce qui les oblige à changer radicalement leurs parcours et leurs calendriers de déplacement. Les pasteurs sont alors installés dans une position marginale parce qu'en dehors de leurs « terroirs d'attache », ils sont des ayants droit secondaires. La « marchandisation » des droits d'accès à la terre est repérable dans diverses tendances comme la montée en gamme d'exploitations de taille moyenne, en particulier dans la tranche de 10 à 100 hectares, ce phénomène reflétant un intérêt accru pour la terre de citadins des classes aisées et s'accompagne d'une hausse tendancielle du prix du sol tant en zone rurale que dans les zones à proximité des villes. Il s'ensuit un irréversible effritement de la tenure coutumière sous l'effet de l'individualisation des droits et une confiscation

- 
8. La capacité de charge animale est le nombre d'animaux qu'une prairie peut nourrir. On la détermine en mesurant la production annuelle de biomasse fourragère d'un pâturage et en estimant son taux d'utilisation maximum. Ce taux, supposé compatible avec l'équilibre écologique et la résilience du milieu, varie beaucoup selon le type de végétation : il est par exemple de 35 % à 40 % dans les parcours sahéliens à base de graminées annuelles et dépasse 80 % dans les prairies des régions humides exploitées de façon intensive.
  9. La vaine pâture est couverte par un droit négociable qui régit l'usage rural conféré à des citoyens, agriculteurs, éleveurs ou pasteurs, de faire paître du bétail (à certaines conditions) sur des terres particulières non clôturées, une fois que les récoltes sont enlevées. Lequel droit se fonde sur un contrat coutumier existant ou peut être élaboré selon un mode contractuel entre usagers concernés.
  10. Les bourgoutières offrent un excellent pâturage naturel des cuvettes inondables d'Afrique tropicale à base de la graminée *Echinochloa stagnina*. Par extension, une bourgoutière est une cuvette inondée ou plaine d'inondation de la vallée et du delta intérieur du Niger. Ces pâturages sont exploités en saison sèche.

parallèle de la rente foncière hors de la sphère lignagère ou de la chefferie.

Olayinka Ajala (2020), dans un article basé sur des recherches au Nigeria entre 2013 et 2019, explore les changements dans la dynamique de la propriété du bétail. Il évoque le néo-pastoralisme, une forme de pastoralisme qui implique des troupeaux plus importants (alors que la taille moyenne traditionnelle des troupeaux varie de 16 à 69 têtes, les troupeaux liés au néo-pastoralisme peuvent atteindre 1000 têtes). Cette nouvelle forme de propriété est caractérisée par de grandes exploitations de bovins appartenant à des non-éleveurs, gardées par des bergers salariés, impliquant souvent l'utilisation d'armes, « découlant de la nécessité de cacher les richesses volées, les produits du trafic ou des revenus tirés du terrorisme dans le but sous-jacent d'en tirer profit pour les investisseurs » (p. 2049). Comme en Centrafrique, au Niger, au Tchad, ou au Soudan. Les troupeaux sont escortés par des professionnels armés, équipés de technologies modernes de communication, qui font fi des codes pastoraux coutumiers et des accords conclus localement.

En résumé, une tension latente, mais profonde, pèse lourdement sur les négociations portant sur l'accès aux espaces et aux ressources stratégiques. Elle conduit souvent à une rupture des liens noués localement entre pasteurs et agriculteurs que nous avons évoquée plus haut. Certains éleveurs nomades, se sentant menacés, acceptent des attributions de droits désavantageuses et cèdent une partie de leurs terres dans le but de sécuriser au moins une partie de leurs ressources pour garantir leur survie.

Tableau 1

### Combinaison des chocs affectant le pastoralisme

	Nature	Événements extrêmes
<b>Environnemental</b>	Manque d'eau Changement dans la qualité de la biomasse Pression anthropique	Sécheresse Inondation Feux Épizooties
<b>Socio-économique</b>	Amputation spatiale par avance des fronts pionniers Réduction des terres de parcours et des points d'eau Entraves dans l'accès aux pistes, points d'eau, stocks de fourrage Vol de bétail	Renvoi aux marges Exclusion des marchés Pauvreté
<b>Politique et institutionnel</b>	Imposition de taxes et de normes Contestation ou oubli des droits pastoraux Exclusion des centres de décision Sédentarisation forcée	Amputation des droits Instabilité politique Récurrence de l'insécurité
<b>Socioculturel</b>	Discrédit envers le pastoralisme Exclusion des services de base (santé, éducation, formation)	Éclatement de conflits intercommunautaires Exacerbation des tensions intracommunautaires et intergénérationnelles

## La gouvernance d'État mise en accusation

Le sentiment de frustration vis-à-vis des cadres institutionnels est courant dans les zones arides d'Afrique. Il rejoint les critiques de la FAO : « La marginalisation et la négligence des pasteurs sont liées à la politique et à la gouvernance, comme en témoignent trois domaines principaux.

Le premier domaine est l'échec du processus d'élaboration des politiques à placer les pasteurs au centre du dialogue et du débat sur les politiques. Le deuxième domaine est le manque de coordination, entre les ministères concernés par les questions pastorales, pour formuler et mettre en œuvre un développement pastoral coordonné et des politiques ancrées dans les réalités locales. Le troisième domaine est la faible capacité des institutions pastorales et des organisations de la société civile pastorale à s'organiser autour de l'action collective soutenue nécessaire pour utiliser l'influence politique dans les cercles politiques » (FAO, 2018, p. 19).

Les conflits s'intensifient en fréquence ou en gravité au fur et à mesure que les autorités se révèlent impuissantes à gouverner les espaces aux marges de leur pouvoir. Michele Nori a cette formule lapidaire : « L'autorité de l'État décline à mesure que l'aridité augmente » (2022, p. 24). Le gouvernement nigérian est explicitement désigné pour son indicible carence dans la partie septentrionale du pays : il n'a pas de vraies stratégies pour contenir les conflits et que ses équivoques et sa réticence à poursuivre leurs auteurs les auraient en fait enhardis (Angalapu et Ikporukpo, 2019). Avec de funestes répercussions humaines.

Une conclusion intermédiaire s'impose : lorsque des conflits menaçant le pastoralisme surviennent en Afrique, on retrouve toujours une combinaison de facteurs associant la mise en cause des équilibres anciens dans la gestion des Communs et des échecs institutionnels répétés pour prévenir ou résoudre les conflits.

Lorsque des conflits menaçant le pastoralisme surviennent en Afrique, on retrouve une combinaison de facteurs associant la mise en cause des équilibres anciens dans la gestion des Communs et des échecs institutionnels répétés pour prévenir ou résoudre les conflits. Nous proposons une synthèse des facteurs susceptibles de configurer les conflits (fig. 1).

Figure 1

## Une combinaison de causes



On retrouve une parfaite illustration de l'enchevêtrement multifactoriel de la crise dans une étude réalisée en 2022 dans le cadre du projet « Consolidation de la paix dans six localités de la zone frontalière du nord-est de la Côte d'Ivoire », financé par le Fonds du Secrétariat des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (avec l'OIM, la FAO et le PNUE). Dans les six localités cibles, les personnes interviewées ont déclaré à 94 % avoir eu connaissance de conflits liés aux ressources naturelles. La majorité des conflits portent sur l'accès aux terres fertiles (54 %), le manque de pâturages (22 %) et la rareté de l'eau (14 %). La mauvaise gestion des espaces agricoles, l'occupation des couloirs de transhumance, l'abreuvement des bêtes dans les eaux consommées par les populations ont été identifiés comme étant les principales sources de tension entre les éleveurs et les agriculteurs. Un autre conflit autour des ressources naturelles est celui qui oppose les entreprises minières d'exploitation aux communautés locales, lesquelles se plaignent de ne pas profiter des retombées économiques de l'exploitation des minerais dans la zone. « Quant à la perception du niveau de confiance des communautés envers les autorités locales concernant la gestion des conflits liés aux ressources naturelles, il ressort une insatisfaction générale due à la corruption des autorités, le laxisme des comités, les intérêts personnels, les partis pris et les règlements coûteux. Les communautés accusent les acteurs politico-administratifs d'un manque de volonté pour trouver des solutions durables à ce problème à cause d'intérêts économiques et politiques cachés ». (ONU et al., 2022).

## 4. La multiplication des risques et des menaces

Le pastoralisme est confronté ces dernières années à l'explosion de l'insécurité sur de très vastes espaces. Un certain niveau d'antagonisme pouvait autrefois être considéré comme « endémique » à la cohabitation des utilisateurs des ressources naturelles. Mais, depuis deux ou trois décennies, on assiste au basculement de vastes zones à fort potentiel pastoral, comme celle du Liptako Gourma, des zones humides du Lac Tchad et de la Komadougou, du Nord-Ouest du Nigeria, dans la violence et l'insécurité, alors que plusieurs pays côtiers sont de moins en moins enclins à accueillir comme par le passé les transhumants en saison sèche (Babalola & Onapajo, 2018). Chacun de ces espaces ne joue plus son rôle essentiel de repli et de sécurité stratégiques pour les pasteurs lors des sécheresses prolongées.

### La conflictualité menaçante

On compte en Afrique des milliers d'événements conflictuels graves impliquant pasteurs et agriculteurs. La violence et l'instabilité se sont particulièrement accrues dans les régions frontalières où les pasteurs ont traditionnellement opéré : Grands Lacs ; régions frontalières du Soudan et du Soudan du Sud ; régions frontalières du Kenya et de l'Ouganda ; Centrafrique et ses frontières avec la RD Congo et le Tchad ; pays du bassin du lac Tchad, de N'Guigmi (Niger) à Mubi (Nigeria) et Maroua (Cameroun) ; zone commune des Trois Frontières (Burkina Faso, Mali, Niger). L'indicateur de la dynamique spatiale des conflits « SCDi », développé par le CSAO/OCDE, souligne que ces zones frontalières sont davantage touchées par des violences concentrées, très intenses, signe d'un enracinement.

L'analyse de l'OCDE/CSAO (Pflaum, 2021) porte sur l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Deux régions qui sont, depuis le début des années 2000, le théâtre d'une intensification et d'une propagation des violences, sous l'effet des interactions complexes entre extrémisme religieux, rébellions et violences communautaires (OCDE/CSAO, 2020). Elle recense plus de 36 000 événements violents survenus entre janvier 1997 et avril 2020 dans 21 pays, dans lesquels 206 groupes pastoraux ont été impliqués. 60 % des victimes d'événements violents se trouvent à moins de 100 km d'une frontière.

Les tensions anciennes qui n'ont pas trouvé de résolution sont instrumentalisées dans les conflits : autochtones vs allogènes (Grands Lacs), nomades vs agriculteurs (Darfour), natifs vs créoles (Liberia, Sierra Leone), Arabo-Berbères vs Négro-Africains (Mauritanie, Soudan).

L'insécurité perturbe fortement les activités pastorales. Les déplacements internes de populations — qui se chiffrent en millions de personnes dans la région ouest et qui se font généralement sur des bases communautaires — ont bouleversé les droits d'usage sur les ressources locales. Sur la base des données du panel de l'Étude sur la mesure des niveaux de vie - Enquêtes intégrées sur l'agriculture (LSMS-ISA) pour le Nigeria, trois chercheurs de la School of Agriculture de l'Université de Reading, O. Fadare, G. Zanello et C. Srinivasan (2022), confirment les effets dévastateurs du terrorisme sur la production animale : il réduit la taille du troupeau de bovins au nord du Nigeria, incite à la diversification de l'élevage et pousse à la sédentarisation. Situation similaire, réponse identique dans les systèmes mixtes du Gudo Beret des hauts plateaux de l'Éthiopie (Mekuria & Mekonnen, 2018), dans le nord de l'Ouganda (Rockmore, 2020) et au Sud-Soudan (Gebreyes et al., 2016) : au fur et à mesure que les risques augmentent, les parcours diminuent, les marchés sont disloqués, les soins vétérinaires sont absents, les pasteurs réduisent leur cheptel tout en déplaçant sa composition vers des animaux plus petits qui peuvent être gardés dans les villages.

Dans ces conditions, que faire ? Se recroqueviller... ou quitter ? <sup>11</sup>

Des altérités que l'on croit bien établies peuvent sortir de leurs gonds à tout moment. Les tensions anciennes qui n'ont pas trouvé de résolution sont toujours instrumentalisées dans les conflits. Plaies à vif, lancinantes blessures, tourments sans fin, au sein des populations pastorales, des antagonismes non oubliés sont envenimés par le fait que certains cherchent à les réveiller par l'adhésion à des groupes armés. Les violences commises entraînent des cycles de représailles en chaîne et renforcent la mécanique d'adhésion à la rébellion.

En République centrafricaine, l'instabilité politique et économique profondément enracinée est liée à la migration de groupes d'éleveurs militarisés des pays voisins vers le sud-ouest longtemps occupé par des peuples sédentaires engagés dans l'agriculture, l'extraction de produits forestiers et l'exploitation minière artisanale des diamants alluviaux et gisements d'or. Les institutions traditionnelles et statutaires de gestion des terres se sont effondrées au cours de la dernière décennie, faisant ainsi de vastes parties du pays un régime de facto d'accès libre aux ressources. Là comme ailleurs, dans les Grands Lacs, au Mali et au Burkina Faso, la communautarisation silencieuse des groupes d'autodéfense est une vengeance face aux injustices et frustrations du passé. Ce processus s'engageant sur les voies ethniques est dévastateur (Freudenberger & Mogba, 2018).

Dans les Grands Lacs, les migrations agraires, massives, ont contribué à généraliser les tensions entre « autochtones » et nouveaux venus au sein de communautés rurales hétérogènes (Ndaywel, 2022). Ces configurations ont donné lieu à une catégorie de conflits internes qualifiés de « guerres d'autochtonie » (*sons of the soil wars*), dont la durée est généralement longue et les reprises fréquentes (Boone, 2017).

Des situations plus locales viennent amplifier ces facteurs aggravants : existence de marchés illicites, criminalité liée aux trafics d'êtres humains, de stupéfiants, de voitures et d'armes. On trouve une analyse détaillée des modalités du pillage systématique organisé autour de l'accaparement « vorace » des ressources naturelles organisé dans l'ombre des réseaux de commerçants, des banquiers, des raiders et des élites politiques locales dans Tom Burgis (2015).

## Les pasteurs dans la tourmente

Au Sahel, les insurrections armées depuis 2012 ont fait plus de deux millions de déplacés internes et réfugiés. Les forces armées sont déployées pour réaffirmer l'autorité de l'État, par le durcissement des frontières nationales, la restriction de la mobilité et des échanges transfrontaliers et la promotion de la sédentarisation. Ces mesures constituent des menaces supplémentaires pour les moyens de subsistance locaux, contribuant à renforcer davantage le détachement du cadre institutionnel formel, en particulier parmi les jeunes générations. Un processus déclenche un autre dans des cycles en spirale d'insécurité sociale et politique, dans lesquels les pasteurs peuvent être les auteurs, mais sont certainement les principales victimes. Le Nigeria (Middle Belt), en proie à de nombreux conflits, et le Sahel central, vaste territoire déstabilisé par le conflit malien et la prolifération des groupes extrémistes sont les deux foyers principaux à partir desquels se propagent les violences régionales. Les groupes armés liés aux pasteurs sont de plus en plus nombreux, en particulier dans les nouvelles zones de conflit telles que le nord du Burkina Faso, l'ouest du Niger, le sud-est du Tchad et le centre du Mali. Au Sahel, on retrouve des Touaregs, des Toubous et des Peuls. Comme les Kanouris au Cameroun, au Nigeria et au Tchad, et les pêcheurs Boudouma des îles du Lac Tchad, ils sont accusés d'avoir grossi les rangs de Boko Haram (Baché et al, 2020). Des éleveurs, nomades ou semi-nomades, ont fait le choix de rejoindre « les gens de la brousse » armés

---

11. L'insécurité, en provoquant le déplacement massif de populations (le nombre de déplacés de force sur le continent a atteint 30 millions de personnes en 2022 selon le HCR, 2 millions rien qu'au Burkina Faso.

pour assurer la sécurité de leurs cheptels ou régler des différends.

Les pasteurs sont impliqués dans trois principaux types de violence : l'extrémisme religieux violent, les violences communautaires et les rébellions.

**Tableau 2**

### Trois principaux types de violence impactant le pastoralisme

Type	Définition
<b>Extrémisme religieux violent (islamisme radical, djihadisme)</b>	Priorité donnée à la lutte violente (djihad) comme moyen principal, voire exclusif, de parvenir à un nouvel ordre politique islamique qui rejette la légitimité des États-nations souverains modernes et qui tente de restaurer ou de créer de nouvelles entités panislamiques, et/ou privilégie la lutte violente.
<b>Violences communautaires</b>	Conflits polarisés sur des clivages organisés autour d'identités qui peuvent être de nature très diverse (aînés vs cadets, lignages, ethnies rivales, religion, pasteurs vs agriculteurs, autochtone vs allogènes). Dissensions entre les groupes au sujet du pouvoir, de la politique, des ressources, des terres et de l'eau.
<b>Rébellions</b>	Conflits se polarisant sur l'État, sa gouvernance, ses normes, sa police, sa fiscalité, ses représentants locaux. Combats armés à l'intérieur des frontières avec des influences externes. Des insurgés tentent de prendre le pouvoir, tandis que des forces anti-insurrectionnelles ou les autorités en place s'efforcent de le conserver ( <i>internal conflicts, civil wars, state-based conflicts</i> ). Les insurgés ou rebelles peuvent prendre le pouvoir de trois manières : par une révolution, par un coup d'État ou par une insurrection.

D'après Brosché et Elfversson, 2012 et Pflaum, 2021

La remarquable enquête conduite auprès de 1700 éleveurs dans sept pays d'Afrique de l'Ouest par Mathieu Pellerin de l'Institut français des relations internationales (IFRI) montre que la crise du pastoralisme « constitue un terreau dont profitent les groupes armés pour recruter, même si seulement une infime minorité des éleveurs se laissent attirer » (2021, p. 26). Ce terreau réside dans « la défaillance d'un système de gouvernance structurellement inégalitaire et producteur d'injustices » (ibid. p. 13).

Divers groupes d'insurgés et des milices — de la Katiba Macina dans le centre du Mali, à l'État islamique dans le Grand Sahara dans la région des Trois Frontières, en passant par l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) — lancent des appels ciblés vers les jeunes pasteurs à l'engagement dans leurs rangs.

Pour quels motifs certains pasteurs s'engagent-ils donc dans la lutte armée ? « La sécurité des éleveurs dépend de moins en moins du recours aux forces armées nationales et davantage de l'adhésion à des groupes qu'ils soient d'autodéfense, rebelles ou djihadistes, qui ont su exploiter les fractures sociales parfois très anciennes, voire ancestrales et qui leur promettent de réparer les injustices multiformes qu'ils subissent, accaparement des ressources pastorales, déficit de

représentation politique, surexposition aux abus et tracasseries... » (Benjaminsen et Ba, 2018, p. 12). « Dans ces sociétés dans lesquelles avoir une arme pour protéger le troupeau contre lions et voleurs fait partie de la vie quotidienne, voire du passage à l'âge adulte, la transition du statut de berger gardien du bétail à celui de vigile défenseur du village puis de djihadiste protecteur de la foi peut se faire facilement pour un peu qu'il ait suffisamment de griefs (prises de territoires, attaques avec vols de troupeaux, bavures armées), de pertes de perspectives sur le futur et de capacités d'endoctrinement) ». <sup>12</sup>

Les réseaux de trafiquants et de passeurs capitalisent sur les frustrations des éleveurs et les spoliations dont ils sont victimes, en mobilisant leurs connaissances du terrain et leur main-d'œuvre pour prendre le contrôle de vastes territoires et opérer au-delà des frontières. L'organisation "État islamique dans le Grand Sahara" (EIGS) exploite les réseaux existants et les revendications des communautés pastorales laissées sans réponse par les autorités. Ses combattants se présentent comme les défenseurs des communautés marginalisées. Par un jeu de violence et d'intimidation, l'EIGS a instauré un mode de gouvernance alternatif, « avec lequel l'État ne peut rivaliser faute de force institutionnelle et de pouvoir souverain » (OCDE/CSAO, 2020, p. 44).

L'implication de pasteurs dans les conflits est traitée dans plusieurs rapports des institutions internationales. Ils s'appuient sur la théorie du New Fringe Pastoralism (« pasteurs de la nouvelle marginalité »), partie d'Afrique de l'Est, qui postule la participation, active en raison de leur mobilité dans des espaces transfrontaliers poreux, de fractions des sociétés pastorales aux violences djihadistes et aux réseaux criminels internationaux. <sup>13</sup> Ce modèle serait particulièrement bien adapté pour comprendre le conflit dans le nord du Mali et l'insurrection de Boko Haram au Nigeria (UN. ECA, 2017 ; Rangé, Magnani et Ancey, 2020).

Des pasteurs peuvent être des auteurs de violence, mais n'en sont-ils pas d'abord les principales victimes ?

Le Réseau des organisations d'éleveurs et pasteurs d'Afrique, nommé Réseau Billital Maroobé (RBM-Promotion des éleveurs pasteurs), une association créée en 2003 par trois organisations d'éleveurs du Burkina Faso, du Mali, et du Niger apporte une précision nécessaire : « Si certains éleveurs se sont engagés sur le chemin de la violence, en rejoignant les groupes djihadistes, l'immense majorité des pasteurs sont doublement victimes, d'abord de la crise du pastoralisme et ensuite de la crise sécuritaire » (RBM, 2021 b, p. 1).

## Les vols de bétail

Laura Ralston, économiste de la Banque mondiale (2015), s'est particulièrement intéressée aux motivations des raids des voleurs de bétail, dans une région d'élevage en Afrique de l'Est, celle de Cluster Karamoja — située au croisement des frontières de l'Ouganda, du Soudan, de l'Éthiopie et du Kenya : une augmentation de 10 % de la proportion de terres recevant peu ou pas de pluie entraîne une augmentation des raids par mois de 22 %.

Ces raids entre tribus d'éleveurs sont une pratique continuelle et réciproque. Mais ils ont changé de nature. Les vols de bétail étaient autrefois utilisés à des fins spécifiques telles que la reconstitution des troupeaux familiaux après des sécheresses répétées ou des épidémies, pour des rites de mariage ou pour régler des comptes entre communautés pastorales. En outre, ils étaient souvent

12. F. Grünevald (2022). Entre aridité et radicalisme. Le pastoralisme au Sahel à la croisée des chemins, Note de recherche, FERDI, Groupe URD, p.15.

13. « Le new fringe pastoralism fait référence aux activités d'un petit nombre de pasteurs impliqués dans la migration internationale illégale, la traite des êtres humains et le commerce d'armes, de drogues et de contrebande.



organisés par les dirigeants communautaires qui géraient l'ensemble du processus (souvent avec des lois d'engagement strictes), y compris l'indemnisation des communautés où les raids avaient eu lieu.

Au Kenya, depuis des décennies, les rivalités intercommunautaires font partie de la réalité quotidienne. Entre le lac Turkana et Garisa, Wajir et Isolio, Samburu et Marsabit, Lokichokio et Marakwet, les deux tiers du territoire se trouvent régulièrement soumis aux affres du banditisme : vols de bétail, raids dans les villages, batailles pour l'accès à l'eau et aux pâturages... Les Pokots, les Turkanas et les Marakwets sont les trois tribus qui affectionnent le plus le vol de bétail. Autrefois, les attaques se faisaient à l'aide d'arcs et de flèches, mais, depuis une trentaine d'années, on entend des coups de fusil. Venu du Soudan ou de Somalie, l'armement est devenu plus sophistiqué. Pour les hommes, voler une vache n'est pas répréhensible, c'est un signe de maturité. Les rivalités peuvent prendre une envergure inouïe comme lors de la tuerie qui fut par la suite appelée le « massacre de Murkutwo » relaté par Pierre Cappelare (2004).

Dans le sud-ouest de Madagascar, les vols de bétail par les *Dalahos* ont changé de forme à partir des années 1980, perpétrés par des groupes armés qui ciblent des centaines de zébus et qui sont devenus de plus en plus violents. Mais, un jour de 2017, des *Dahalos* ont dérobé une caravane entière de 700 têtes. Depuis, les éleveurs, terrifiés, préfèrent emprunter une autre voie, plus au nord, qui rallonge de deux semaines et s'effectue sous escorte militaire. Le long de l'ancienne route, quatre années sans caravane ont sapé l'économie locale. Jusque-là, les villageois tiraient des revenus du passage des éleveurs et de leurs bouviers, tenant de petites gargotes et leur vendant une partie de leur production de riz, de légumes, de mangues, quelques poulets à l'occasion. En mai 2021, 150 Dahalos armés ont tué 19 villageois, brûlé 300 cases et volé 500 zébus. Ils ont revendu les bovins aussitôt pour ne pas se les faire dérober à leur tour. Des receleurs les achètent à moitié prix et blanchissent les zébus avec de faux papiers obtenus grâce à des fonctionnaires véreux.<sup>14</sup>

En Centrafrique, les groupes armés volent aussi le bétail, prenant ainsi le contrôle de son commerce et se substituent à certains acteurs des filières commerciales. Les dispositifs de traçage du bétail volé ne sont alors plus opérationnels, faute d'intermédiaires en mesure de garantir l'origine des animaux. Okoli Al Chukwuma (2022) O.A. souligne les implications stratégiques au Nigeria de cette pratique et soutient que le démantèlement des infrastructures de vols de bétail (le stock, les réseaux, les marchés, les routes, les transits, etc.) est essentiel aux efforts de la contre-insurrection au Nigeria.

Il existe des moyens de se prémunir contre le vol de troupeaux. On pense à la mise en place d'annuaires des marquages des troupeaux au Mali et au Niger et l'information de ces annuaires qui permettent le repérage d'animaux perdus, volés et commercialisés. Les médiateurs effectuant les négociations visant à la restitution des bêtes à leurs propriétaires, afin que des cycles de vengeances et de représailles ne se mettent en place, débouchant sur des risques non négligeables.

14. Source, Emre Sari (2021). «Madagascar, la guerre du zébu», magazine GEO, septembre, n° 511.

## 5. Vers une « gestion apaisée et durable » du pastoralisme

Le défi décisif d'un « pastoralisme apaisé » demeure celui de pouvoir mettre en œuvre des dispositifs de régulation, tant juridiques que politiques, adaptés aux espaces pastoraux et agropastoraux. Force est en effet de constater que les institutions qui aident à fournir un équilibre approprié entre les droits de pâturage et de culture peuvent jouer un rôle important dans l'atténuation de la conflictualité dans les zones agropastorales. Cela est plus susceptible d'être atteint si les groupes pastoraux bénéficient d'une plus grande représentation politique (McGuirk & Nunn, 2021).

### Les limites des modes de prévention et de gestion des conflits

Une mosaïque de contentieux non réglés explique en partie la généralisation des conflits. Les violences intercommunautaires ont des répercussions sociales de longue durée ; les enfants qui ont vu leurs proches massacrés ne demanderont-ils pas vengeance quand ils seront adultes ! Sebastian A. Paalo de l'Université Kwame Nkrumah d'Accra (2020) a enquêté sur les conflits prolongés entre agriculteurs et éleveurs à Agogo, dans la région Ashanti, sans doute le cas le plus notoire au Ghana. Il soutient que les tentatives de résolution des affrontements, parce qu'elles sont oubliées du passé et méprisantes envers les pouvoirs locaux, entravent le processus de rétablissement de la paix. L'absence d'impartialité parmi les médiateurs affecte en outre négativement le résultat des médiations. Le cas ghanéen n'est pas singulier. Nonobstant la promulgation de nombreuses réglementations, y compris les récentes lois anti-pâturage au Nigeria, les conflits entre éleveurs et agriculteurs ont continué de persister. Les tentatives précédentes de régulation du pâturage du bétail se sont toutes révélées inefficaces.

Que faire ? Dans des contextes de forte conflictualité, relever le défi de la sécurité en zone rurale se heurte à d'immenses difficultés. Du fait de la défiance généralisée envers l'État, la meilleure méthode consisterait à mettre en œuvre des cadres de négociation participatifs qui permettent de clarifier les différentes revendications sur la gestion des Communs ruraux et traiter l'héritage de différends anciens qui risquent sans cela de gravement réémerger. Les propositions ne manquent pas : « Il ressort du travail d'observation sur le terrain que l'appui à ces mécanismes peut prendre différentes formes, et interagit de façon plus ou moins directe avec ceux-ci via une palette très large d'activités se concentrant avant tout sur des enjeux de prévention. On retiendra par exemple : la création d'espaces de dialogue interconfessionnel/intercommunautaire ; l'organisation de forums sur la cohésion sociale et la réconciliation entre certaines communautés (...); la conduite d'actions de sensibilisation et de diffusion de messages de paix ; le soutien aux chefferies pour la redynamisation des conventions pastorales et la délimitation des itinéraires de transhumance ; l'appui aux chefferies pour l'intégration des personnes déplacées, réfugiées et démobilisées » (Baché et al., 2020, p. 43).<sup>15</sup>

Au Bénin, les méthodes les plus courantes suivent une séquence qui va de la négociation directe entre le transhumant et celui qui a subi le dommage, au recours à un médiateur, souvent un leader engagé, capable de faciliter et animer les dynamiques d'intégration socio-économique et socioculturelle entre les éleveurs pasteurs et les autres communautés (comme le Rugga au Burkina Faso) ou d'un comité local et, enfin, en cas d'échec, l'arbitrage combinant la chefferie et les autorités administratives, voire judiciaires. Les demandes formulées par les d'acteurs mettent en avant des solutions pouvant contribuer à la gestion apaisée de la transhumance transfrontalière sur certains volets : délimitation et respect des couloirs de transhumance, infrastructures pour accueillir les

15. Dans cet ordre d'idées, on assiste depuis quelques années à l'apparition de mécanismes de prévention et de gestion des conflits qui sont assortis de Guides pratiques, en appui aux dispositifs traditionnels et aux structures de l'État (FAO, 2022 ; Jobbins, Brottem et McDonnell, 2021).

transhumants, création de comités de transhumance pour la prévention et la gestion des conflits en zone agricole et pastorale.<sup>16</sup>

Au Burkina Faso, le règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs, quelle que soit leur nature (liée à la transhumance nationale ou transfrontalière), est traité par un arrêté de 2010 qui préconise la mise en place de Comités Villageois de Conciliation et de Règlement des différends entre Agriculteurs et Éleveurs (CVRDAIE). La mise en place effective de ces comités avec l'appui du programme national de gestion des terroirs (PNGT) avait contribué avant la généralisation de la crise sécuritaire à traiter des situations conflictuelles dans la région de l'Est, en particulier au niveau des provinces de la Tapoa et de la Kompienga.

Les approches et mécanismes traditionnels sont généralement mis à profit dans le règlement des conflits. Ces instruments ont l'avantage de favoriser une meilleure lecture des situations difficiles et complexes qui se présentent. C'est le cas des liens de famille, des systèmes de cousinage et de parenté à plaisanterie, des instruments de médiation valorisant les coutumes (forgerons, griots), de la diplomatie locale (apanage de certains groupes), des comités de conciliation au niveau des autorités coutumières et d'autres modes de gestion des conflits, tels que ceux portant sur le partage d'eau.

Les cas examinés soulèvent la question de la pérennité des processus de prévention/gestion mis en place au-delà des premières expériences portées par les opérations présentées comme durables. Au Mali, le modèle des Rencontres intercommunautaires (RIC) organisées entre 1994 et 2018 lors des tentatives de « pacification par le bas », allant de l'espace villageois à la concertation nationale, a finalement donné de modestes résultats. « S'il est vrai que l'outil donne lieu à un espace de rassemblement au plus proche des populations, et qu'il permet dans certains cas de faire cesser efficacement les violences, il ne relève pas plutôt d'une « tradition inventée », dont le « capital régulateur » fait l'objet de multiples (més) usages politiques produisant un déplacement continu des responsabilités, des enjeux et des causes profondes ayant conduit à la violence » (Bouhleb, 2018, p. 68).

Les travaux du Comité technique Foncier & Développement (CTFD), ceux de réseaux comme Billital Marobé, le Réseau de Communication sur le Pastoralisme (RECOPA) au Burkina Faso, le Réseau des organisations des pasteurs et éleveurs du Niger ou le Forum sur les relations entre agriculteurs et éleveurs au Nigeria (FFARN), ceux d'associations de solidarité internationale (VSF International, Avsf-France, IRAM) ou encore ceux de chercheurs (par exemple Krätli et Toulmin, 2020 ; Nori, 2022) invitent désormais à privilégier deux piliers : d'une part, les dispositifs de médiation et de négociation tirées des conventions sociales connues des différents groupes sur la base des principes de justice et d'équité partagés localement, et, d'autre part, les approches territoriales articulant les questions foncières et de mobilité aux enjeux de cohésion territoriale. Le but est de recréer, dans la mesure du possible, du lien social.

Si chaque contexte est singulier, des leçons peuvent néanmoins être tirées de l'expérience. Le Niger est souvent cité en exemple pour être parvenu à résoudre les frictions entre l'État et les rébellions touaregs du Nord avec une représentation accrue de cette communauté dans les institutions politiques et dans l'administration. En revanche, au Mali, dans le cercle de Niono, près de Ségou, la gestion des antagonismes, parce qu'ils étaient associés au mauvais aménagement des terres de l'Office du Niger, n'a pas permis de les endiguer. Cet échec, certes particulier, montre que lorsque les légitimités traditionnelles échouent dans la résolution durable d'un conflit, la gestion par les autorités administratives et judiciaires, entachée d'irrégularités et de turpitudes variées, devient pour le moins incertaine.

16. CORAF/WECARD, op.cit., p 65.

À présent, beaucoup de projets d'aménagement et de développement pastoral s'appuient sur le concept d'« accords sociaux préalables », par exemple avant l'implantation d'un point d'eau ou d'un projet de sécurisation d'un parcours. Des « comités locaux pour la paix » prolifèrent, prônés par certaines associations (comme Justice et Paix ou le Centre pour le Dialogue Humanitaire) et dont l'objectif est de stimuler la relation de confiance entre communautés et de désamorcer des situations potentiellement conflictuelles par le dialogue. Dans cinq cas sahéliens, les résultats de ce type d'approche visant à promouvoir le dialogue intercommunautaire seraient plutôt probants selon Bernard Bonnet de l'IRAM (France) : « Partout où il y a incitation au dialogue (responsables soucieux de la paix, projets, ONG, conventions locales, organisations locales désireuses de trouver des solutions telles que les commissions mixtes, les ILOD [instances locales d'orientation et de décision], les comités d'entente, etc.), les conflits sont beaucoup mieux contenus et tendent à se réduire » (Bonnet, 2017, p.11).

Dans les faits, si les systèmes localisés de prévention et de règlement des différends s'avèrent parfois efficaces, ils ne sont jamais une panacée. Les intermédiations locales (coutumières ou statutaires) sont aussi éprouvées par les bouleversements socioculturels et politiques, souvent sapées par de nombreux défauts endémiques qui interfèrent dans les gouvernances rurales (corruption, politisation, chantage, menaces). En outre, nombre de systèmes enracinés dans des pratiques coutumières ne sont pas suffisamment adaptés pour faire face à l'envergure des violences et de la criminalité. De faibles niveaux de confiance dans les institutions confortent inévitablement les facteurs de conflit que ces institutions de proximité tentent pourtant de réguler.

## Deux approches nationales distinctes

Pendant l'époque coloniale, les politiques qui les ignoraient largement poussaient de nombreuses communautés pastorales en marge de la loi. Cette tendance s'est poursuivie dans les années post-indépendances, alors que diverses crises écologiques commençaient à approfondir la marginalisation de ces communautés et des régions éloignées qu'elles habitaient. Adossées à une vision clivante des vocations économiques des espaces ruraux, les politiques publiques ont longtemps déconsidéré la mobilité pastorale et occulté ses atouts. « De façon générale, les relations entre l'État et les pasteurs africains ont été entachées par une suspicion et une méfiance réciproques, par l'hostilité plutôt que par la collaboration » (UN-ECA, 2017, p. 24).

Depuis deux décennies, on constate une rupture entre les trajectoires suivies par les politiques concernant le pastoralisme, d'un côté dans les pays sahéliens, et, de l'autre, dans les pays côtiers. Cette rupture s'observe dans les approches qui servent de base aux politiques nationales.

- Un premier groupe de pays dispose d'une législation pastorale centrée sur la promotion des systèmes de mobilité des animaux et l'affirmation du droit d'accès des éleveurs aux ressources naturelles, au même titre que tous les autres usagers des espaces ruraux. C'est le cas du Niger précurseur (1993, puis 2010), de la Guinée (1995), de la Mauritanie (2000), du Mali (2001), du Burkina Faso (2002) qui entendent tous rester de grands pays d'élevage en raison de l'importance du secteur (emplois, revenus, gestion des territoires arides, exportations) et de ses avantages comparatifs. Au Soudan, la reconnaissance par l'État soudanais de la valeur de la production de bétail migrateur a conduit ces dernières années à des changements politiques et juridiques qui soutiennent la mobilité pastorale, allant jusqu'à reconnaître le concept de « territoire d'attache ». En règle générale, les mesures comprennent une combinaison de dispositions : corridors d'accès pour le bétail, réglementations pour sa traversée à travers les frontières, création de comités nationaux de transhumance. Le code pastoral mauritanien déclare illégale « toute forme d'appropriation exclusive de l'espace pastoral » (article 14) et interdit tout développement susceptible de nuire aux intérêts des éleveurs ou de limiter leur accès aux ressources pastorales. Il stipule que les aspects économiques, écologiques et

sociaux seront pris en compte dans l'évaluation de la valeur de l'utilisation des terres pastorales par rapport aux utilisations concurrentes des terres avant qu'une décision ne soit prise pour remplacer ou limiter l'utilisation des terres pastorales (article 12). Des « chartes pastorales » et de bonnes mesures sur l'usage des terres, des parcours, des points d'eau et des emplacements de campement, sont de plus en plus souvent définies, afin de faciliter l'accès aux ressources, en symbiose avec les cultivateurs.

- Dans un second groupe de pays — singulièrement des pays côtiers —, les dispositions sont limitatives. Les gouvernants tendent à développer des politiques de régulation de plus en plus exclusives de la transhumance en défaveur de la pratique de la mobilité, les élites sédentaires tirant profit des nouvelles configurations politiques et des « biais urbains » des décideurs. Ils maintiennent une législation plutôt hostile à la mobilité pastorale et aux droits coutumiers sur lesquels s'appuient les pasteurs.<sup>17</sup> Une taxation pour l'accès aux ressources pastorales, sous la forme d'une taxe d'entrée sur le territoire ou d'une taxe de pâture, est mise en place. C'est le cas au Togo, en Guinée, au Ghana et en Côte d'Ivoire. Derrière ces textes transparait explicitement la priorité accordée à la sédentarisation. Elle rejoint l'inclinaison des États en faveur de l'élevage intensif. La Côte d'Ivoire a adopté une loi en 2016 créant deux types d'espaces de pâture : les zones d'accueil des transhumants relevant de la compétence de l'État et les zones de pâturage privées. Le Bénin a fermé ses frontières aux troupeaux étrangers en 2019. Continuant à traverser le pays depuis le Burkina Faso, le Niger et le Nigeria voisins à la recherche de pâturages de saison sèche, les éleveurs sont désormais illégalement dans le pays. Le Togo a pris un arrêté en 2020 imposant de fortes contraintes à la transhumance transfrontalière et un autre relatif à l'identification de zones de ranching supposé permettre de mettre fin aux conflits agriculteurs-éleveurs. Au Ghana, la politique s'oriente aussi clairement vers le ranching, tandis que le Nigeria met en place des « villages sédentaires expérimentaux » afin de faciliter « l'accès des familles aux soins, à l'école, au ravitaillement et à la vie politique du pays ».

## Le cas du Nigeria

Le Nigeria a adopté en 1965 une réglementation portant création des réserves de pâturage attribuées aux communautés pastorales à travers des baux. Elle s'est traduite au début des années 1990 par l'aménagement dans 11 États du Nord de certaines zones réservées à l'élevage (*grazing reserves*) et équipées d'infrastructures pastorales. Le déplacement des animaux entre les États était ainsi limité, par le biais du cantonnement des troupeaux. La législation nigériane prévoit qu'au moins 10 % de la superficie du pays soit consacrée à l'aménagement de réserves de pâturage. Illustration du décalage entre la réglementation et la réalité, le gouvernement central n'a en réalité pas alloué les ressources nécessaires pour la création et l'équipement de ces réserves. Sur 299 réserves proposées dans les anciens États du Nord et Abuja totalisant 2,3 millions d'hectares, seulement 23 ont été créées sur une superficie d'environ 500 000 hectares.

Alors que certains analystes ont observé que les lois anti-pâturage ouvert ont réduit les incidents de violence liée au pastoralisme, d'autres se demandent si ces lois sont ou non économiquement prudentes ou écologiquement durables. De nouvelles lois sur le régime foncier ont favorisé la vente privée et le développement commercial des pâturages, changeant ainsi les règles pour les éleveurs qui pouvaient autrefois négocier l'utilisation des terres grâce à leurs relations avec les chefs

17. Loi relative à la transhumance et aux déplacements du bétail de 2016 en Côte d'Ivoire (créant deux types d'espaces de pâture : les zones d'accueil des transhumants relevant de la compétence de l'État d'une part (on s'attend au pendant de cette expression, à savoir d'autre part ou de l'autre) et les zones de pâturage privées) ; Arrêté interministériel d'interdiction de la transhumance au Bénin en 2020 ; Arrêté de 2020 portant organisation de la transhumance au Togo (et demande aux collectivités territoriales d'identifier des zones de ranching).

locaux.<sup>18</sup> Quatre États (Edo, Benue Ekiti, et Taraba) ont promulgué des lois qui exigent que le bétail soit amené au marché par train ou par camion, plutôt qu'en marchant, afin d'empêcher d'éventuels conflits avec des agriculteurs ou des agropasteurs. En 2019, le gouvernement fédéral a lancé un plan national de transformation de l'élevage sur dix ans, qui met l'accent sur l'intensification plutôt que sur l'appui aux systèmes de production pastorale.

## Le cadre régional : la CEDEAO précurseur

La volonté politique visant à mieux gérer la transhumance entre les États dans l'espace communautaire s'est traduite par l'adoption, en 1998, d'un texte à l'échelle régionale. La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été la première organisation à adopter une législation régissant le passage du bétail entre ses 15 États membres.

### Conditions et lignes directrices de la mobilité dans la décision de la CEDEAO

Les troupeaux doivent franchir des points d'entrée et de sortie spécifiés selon un itinéraire approuvé.

Les troupeaux doivent suivre l'itinéraire de transhumance approuvé et spécifié dans le certificat de transhumance.

Les troupeaux ne doivent pas franchir les frontières pendant la nuit.

Les troupeaux doivent être sous la garde constante d'un nombre suffisant de bergers, lors de leurs déplacements ou de leurs pâturages.

Les éleveurs doivent être âgés d'au moins 18 ans et détenir des pièces d'identité en cours de validité, délivrées par les autorités compétentes du pays d'origine.

Articles 5, 7, 8, 10, 11 et 12).

La décision de la CEDEAO prévoit le libre passage de tous les animaux à travers les frontières de tous les États membres, conditionné à la délivrance d'un certificat international de transhumance de la CEDEAO. Le certificat permet aux autorités de surveiller les troupeaux avant qu'ils ne quittent le pays d'origine, de protéger la santé des troupeaux locaux et d'informer les communautés d'accueil de l'arrivée des animaux de transhumance. Pendant leur séjour dans le pays d'accueil, les éleveurs sont protégés et leurs droits fondamentaux sont garantis, alors qu'ils doivent respecter des conditions spécifiques. La décision institue une commission d'arbitrage composée de représentants des éleveurs, des agriculteurs, des agents de l'élevage et de l'agriculture, des fonctionnaires des ministères des forêts et des ressources hydrauliques et des autorités politiques et administratives locales, et sert de cadre pour le règlement des différends entre éleveurs et agriculteurs. Alors que la décision était innovante dans ses dispositions et ses effets, sa mise en œuvre a rencontré des difficultés pour les accords régionaux qui dépendent des politiques et des lois nationales pour leur mise en œuvre.

En Afrique centrale, la transhumance transfrontalière est réglementée par un système moins formalisé par le biais de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Le protocole sur la transhumance de 2020 de l'Autorité intergouvernementale pour le développement

18. Benue State of Nigeria (2017), *A Law To Prohibit Open Rearing and Grazing of Livestock and Provide for the Establishment of Ranches and Livestock Administration, Regulation and Control and for Other Matters Connected Therewith*, Benue State Government (2017), Edo State Government (2017), Ekiti State Government (2016), Taraba State Government (2017), *Anti-Open Grazing Prohibition and Ranches Establishment Bill 2017*.

(IGAD) consacre aussi la libre circulation du bétail dans la région est-africaine et appelle les États membres à mettre en place des dispositions tant pour réglementer les mouvements de troupeaux que pour protéger les moyens de subsistance pastoraux. Les différends découlant de la mise en œuvre du protocole sont réglés par les institutions locales, le mécanisme de réponse aux conflits de l'IGAD et les mécanismes bilatéraux. Cependant, l'objectif de créer des corridors de transhumance prend peu en compte les spécificités de la mobilité pastorale est-africaine, sachant qu'il existe une multitude d'itinéraires de mobilité qui permettent aux éleveurs de faire face aux contraintes liées à l'insécurité.

## La position continentale

Il aura fallu attendre que l'Union africaine, considérant le caractère transnational du pastoralisme, et notant que « (...) des politiques de développement inappropriées, des institutions inefficaces, des relations marchandes injustes et des pressions croissantes sur les écosystèmes pastoraux augmentent les difficultés et empirent la vulnérabilité des pasteurs (...)» (African Union 2010), engage des processus de consultations et d'évaluations régionales sur le pastoralisme pour aboutir formulation d'un *Cadre politique du pastoralisme en Afrique*. L'organisation continentale développe « Une vision holistique et intégrée du pastoralisme et poursuit l'ambition 1/de sécuriser et protéger la vie, les moyens d'existence et les droits des populations pastorales et d'assurer un engagement continental pour le développement politique, social et économique des communautés et zones pastorales ; 2/de renforcer la contribution de l'élevage pastoral dans les économies nationales, régionales et continentales » (Union africaine, 2013, p. 11).

En vertu de ce texte fondateur pour les 54 pays africains, la reconnaissance des droits des pasteurs à accéder et gérer les ressources naturelles pastorales (terre, pâturages, eau) doit se traduire dans toutes les politiques et instruments de gestion du foncier et des ressources naturelles, afin de limiter la privatisation des espaces et le changement de vocation des espaces pastoraux, qui sont pratiquement partout singulièrement vulnérables.

Un courant, incarné notamment par les groupes parlementaires (plutôt en Afrique de l'Est) ou des organisations de la société civile (plutôt en Afrique de l'Ouest), tente à l'inverse d'établir les conditions de viabilité de l'élevage transhumant. Il s'appuie sur un paradigme inclusif, autour de prises de décision plus localisées et une légitimation des systèmes de gouvernance coutumiers, reconnaissant l'efficacité de la mobilité et la nécessité de protéger les biens pastoraux. Un exemple est donné avec les comités de règlement des différends Kabara (« terrain d'entente » en langue marghi), dans l'État d'Adamawa au Nigeria, au sein de la communauté Shuwa. Ils servent de forum de médiation pour les différends entre agriculteurs et éleveurs. Composés de chefs traditionnels et religieux, d'autorités locales et d'associations de jeunes et de femmes, ils arbitrent les sources de tensions sans recourir à des mesures excessivement punitives, réduisant ainsi les risques de revanche. Des institutions qui réglementent les conflits sont instaurées par les codes pastoraux ou par certains décrets régulant l'utilisation des terres agricoles. Des ONG facilitent l'émergence des plateformes d'échanges intracommunautaires qui participent à réduire les conflits. La responsabilité et l'impartialité, assurées par ces institutions, augmentent l'adhésion et la participation des parties à la résolution des antagonismes.

Nombreux sont les praticiens qui mettent en avant l'avantage des « solutions locales » pour réduire les tensions dans le monde rural. Les dialogues médiatisés par les chefs ou les élus locaux pourraient le mieux déterminer la meilleure manière d'allouer et de gouverner les terres et les ressources communes. Mais si ces mécanismes coutumiers de gestion montrent leur efficacité dans le cas de différends intercommunautaires d'ampleur locale, ils sont moins opérants lorsque les conflits sont le fruit d'un amalgame complexe de facteurs. Madeline Velluro (2020) souligne aussi

que les dispositifs de gouvernance locale se révèlent infructueux lorsqu'ils se confrontent à l'intérêt d'investisseurs nationaux ou étrangers pour l'achat de terres.

## 6. De nouvelles approches

La fin du pastoralisme en Afrique, annoncée par certains experts atrabilaires, se heurte à un constat : tant bien que mal il subsiste et s'adapte aux contextes critiques. En dépit de leur capacité affaiblie, les communautés pastorales, du moins en Afrique subsaharienne, restent résilientes et contribuent au bien-être social, environnemental et économique dans les zones arides. Au Maghreb, en revanche, on assiste à une régression des organisations coutumières et les déséquilibres sociaux. Les changements de statut foncier des espaces pâturés avec le passage d'une gestion des ressources avec moins de collectif et plus de privé, conduisent à une nouvelle manière de faire de l'élevage. La situation est peut-être irréversible. Au Maroc, les nomades actuellement sont plus des éleveurs pastoraux (*kassâba*) que des nomades selon le mode de vie traditionnel. Le pastoralisme traditionnel a perdu ses bases sociales et physiques. Au fil des ans, les aires pastorales sont de plus en plus impactées par la poussée urbaine et les mises en culture. La raréfaction des pâturages résultant de la privatisation des terres et de l'investissement agricole pousse à la sédentarisation. Fini l'époque où les bergers poussent le bétail vers le nord, suivant les oueds, les points d'eau et les terrains de pâturage. Le transport mécanique a remplacé les modes de mobilité pastorale traditionnels et le téléphone a pris la place du *bawwâh* (celui qui se met en route après les pluies pour évaluer la promesse de pâturage) d'autrefois. (Boubrik, 2022). Les pasteurs nomades ne sont plus que 25 000, selon le dernier recensement en 2014, contre 70 000 en 2004, soit une chute des deux tiers en une décennie.

Tous les pasteurs africains traversent une profonde mutation due à la pression démographique, à l'insécurité ambiante, aux bouleversements environnementaux et aux incohérences politiques, mais certaines études récentes, portant par exemple sur le Kenya, le Tchad, le Nigeria ou le Niger, montrent la capacité singulière d'adaptation face aux risques de la part des éleveurs. La thèse d'Abdoulkadri Laouali (2014) sur l'élevage pastoral dans les trois zones agroécologiques de la région de Diffa au Niger montre que les tailles moyennes des animaux dans les ménages sédentaires sont moins importantes que mobiles. Il conclut que cette diversification dans les systèmes de production mobiles permet de répartir les risques d'aléas climatiques et épizooties et d'obtenir des résultats économiques supérieurs aux systèmes sédentaires.

La viabilité du pastoralisme soulève plusieurs défis. « Il s'agit d'abord de questionner la vitalité des mécanismes de résilience propres à l'élevage pastoral et à l'évolution des pratiques (...), afin d'éclairer des décisions spécifiques à chaque situation. Il convient également d'analyser l'adaptabilité des institutions traditionnelles, qui, compte tenu de la pression démographique et du rythme de renouvellement générationnel des populations de pasteurs, doivent pouvoir répondre aux aspirations des nouvelles générations d'éleveurs, en termes de gouvernance, de services et de représentativité, pour retrouver une légitimité fondée sur de nouvelles compétences et sur leur capacité à dialoguer avec les administrations (...). Enfin, il est du ressort des États, des organisations régionales et internationales, de définir des politiques territoriales multisectorielles à l'échelle des parcours. Les choix politiques à venir auront d'importantes répercussions sur la mobilité, l'intégration et la sécurité régionales (y compris alimentaire) pour les prochaines années » (Huchon, Azuhnwi et Otieno, 2017., p. 13).

Grâce à l'engagement des groupements et des associations et au travail de la recherche, des idées font, peu à peu, pas à pas, leur chemin sur l'intérêt indéniable du nomadisme pastoral et sur ses possibilités d'adaptation aux nouvelles contraintes environnementales et économiques.



## Vers des stratégies d'adaptation

Sous le jeu des contraintes multiples, comment le pastoralisme peut-il évoluer dans l'avenir ? On constate, en tendance, une certaine capacité d'adaptation des pasteurs face aux contraintes et aux risques qu'ils rencontrent. On repère d'ores et déjà six modalités d'adaptation qui visent toutes à se prémunir contre les risques par la diversification des options :

### *1/la diversification dans la composition des espèces animales*

La sélection du cheptel tient compte de la rusticité des espèces, de leur capacité à parcourir de longues distances et à supporter des températures très élevées ainsi que l'espacement des périodes d'abreuvement et d'alimentation. Par la sélection génétique et l'utilisation des connaissances écologiques locales, les éleveurs améliorent les races, diversifient leur cheptel et peuvent l'adapter aux changements environnementaux, aux maladies et à l'évolution des préférences du marché ;

### *2/ la diversification des stratégies de mobilité*

De plus en plus de pasteurs abandonnent de longs déplacements opérés jadis vers le nord en saison des pluies, où se trouvent des fourrages nutritifs et des lieux de cure salée, pour des transhumances de saison des pluies vers le sud plus humide et verdoyant ;

### *3/ la révolution fourragère*

Les élevages d'herbivores dépendent principalement de prélèvements directs sur la végétation. En une année, moins d'un tiers de l'herbe produite par l'écosystème est ingéré par les animaux, le reste étant restitué au sol par leur piétinement. « Récolter une partie de l'herbe non broutée puis la stocker sous forme de foin suffirait aux besoins des troupeaux et permettrait un départ plus tardif en transhumance. L'herbe pourrait être coupée avant la fin de saison des pluies pour garantir une qualité optimale et assurer une repousse » (CIRAD, 2019, p. 3). Autre idée : des banques fourragères pourraient être créées, avec un secteur à organiser (gérer les coupes, collecter, stocker, distribuer, rémunérer), avec un changement pour les éleveurs, qui n'ont pas l'habitude de collecter du fourrage.

Certaines variétés de plantes fourragères, à l'instar de l'herbe Baharia, peuvent supporter des conditions sévères, survivre à la sécheresse et pousser sur des sols peu fertiles, tout en contribuant à réduire l'impact environnemental de l'élevage ;

### *4/ l'intégration élevage-agriculture par les agropasteurs*

À l'instar des efforts rencontrés par exemple dans les zones cotonnières (région de Sikasso, zone de Bobo-Dioulasso, Alibori du Bénin), des exploitations mixtes parviennent à augmenter la production de grains et de fourrages nécessaire aux animaux et ainsi à accroître la production animale ;

### *5/ la multiplication des activités et des revenus*

Des familles de pasteurs diversifient leurs sources de revenus en élargissant leurs activités : commerce, artisanat, travaux salariés dans l'agriculture ou dans tout autre domaine, y compris en ville, de façon saisonnière ou par certains membres qui envoient alors des fonds à leur famille depuis leur pays de migration ;

## 6/ l'amélioration du bilan carbone

Pour améliorer son bilan en termes d'émissions de GES, trois techniques sont bien adaptées au pastoralisme : aménager les points d'eau, valoriser les déjections animales par la méthanisation, stocker du fourrage quand il est abondant et de qualité (CIRAD, 2019). Les abords des points d'eau émettent un cinquième des gaz à effet de serre. Pour limiter cela, il faut y réduire le dépôt des déjections, en créant des abreuvoirs bien entretenus et en mettant en défens les zones où l'eau s'accumule en surface. Les aires de parcage concentrent beaucoup de déjections. Des unités de méthanisation en valoriseraient la collecte pour produire du biogaz domestique et un sous-produit fertilisant recyclable en agriculture et en foresterie.

## Vers la reconnaissance des atouts de la mobilité

L'idée que l'avenir des sociétés nomades passe inévitablement par leur fixation spatiale est défendue par de nombreux États africains comme par leurs partenaires techniques et financiers. Il est un fait que le processus de sédentarisation a été particulièrement intense en Afrique de l'Est, à travers des programmes de villagisation en Éthiopie, la privatisation des terres chez les Maasais au Kenya, et la publication officielle des terres et la réduction de la mobilité forcée en Ouganda. Dans les zones arides de cette région, on observe une irréversible transition du pastoralisme vers des systèmes de production agropastoraux intensifiés.

La sédentarisation rejoint l'inclinaison des États en faveur de l'élevage intensif. Au Ghana, au Togo et au Nigeria, les politiques s'orientent clairement vers le ranching, tandis que le Bénin met en place des villages sédentaires expérimentaux afin de faciliter, selon le discours officiel, l'accès des familles aux soins, à l'école, au ravitaillement et à la vie politique du pays. L'agropastoralisme et l'agroélevage dominant donc largement dans toute la région. Au Niger, 60 % du cheptel appartient aux agroéleveurs et aux agropasteurs du sud du pays.

Au Burkina Faso, les programmes de sédentarisation de l'élevage ont longtemps été en tête des agendas des décideurs politiques et des partenaires comme la Banque mondiale, et au cœur de leur discours, malgré d'énormes changements dans l'occupation du sol, l'utilisation des terres et les territorialités dans les zones rurales. Pourtant, les échecs sont flagrants. Les ranchs de Samorogouan, créés en 1975 dans le cadre du « Projet Élevage de la Volta occidentale » (Burkina Faso), s'inscrivaient dans cette politique. Ils visaient à guider les éleveurs vers l'intensification. Des infrastructures furent créées pour permettre la culture du fourrage et des parcs d'engraissement furent construits. Le programme, progressivement abandonné dans les années 1980, s'est soldé par un échec, comme tous les autres ranchs gérés par la Banque mondiale à travers l'Afrique à la même période. Seuls quatre ranchs prospéraient à Samorogouan ; de nombreux éleveurs avaient fui la région à cause de la recrudescence des mouches tsé-tsé et de nombreux bovins moururent de la trypanosomiase. En 2015, la grande majorité des 24 zones pastorales étaient envahies par des terres cultivées comme à Samorogouan. Barani était la seule zone pastorale de 50 000 ha protégée de l'empiétement des terres cultivées. Cela était dû au fait qu'il s'agit d'un ancien royaume Fulbé où les pasteurs ont conservé le pouvoir sur la terre et les ressources. (Gonin et Gautier, 2015).

Dans le contexte sahélien, les objections à la sédentarisation sont puissantes surtout si l'on est attentif à l'environnement dans la zone de regroupement, quand les effluents sont mal gérés ou quand les maladies sont plus difficiles à gérer parce que le bétail est concentré. Et quand les droits ne sont pas sécurisés. A. Gonin en donne une illustration : « À leur installation dans les villages soudaniens (les pasteurs sahéliens) ont suivi les procédures coutumières pour se voir attribuer le droit de s'installer et de cultiver un petit champ. Mais les pasteurs n'ont pas sécurisé la ressource la plus essentielle pour eux : les pâturages situés dans les brousses à la périphérie des territoires villageois. « Or, quand la pression foncière augmente, ce sont les brousses, pâturages du point de

vue des éleveurs et réserves foncières du point de vue des agriculteurs, qui sont défrichées» (Gonin, 2017, p. 4).

Au contraire des thèses soutenant les éleveurs comme responsables de la dégradation des ressources naturelles, L-M. Kiage (2013) avait démontré que les arguments de surpopulation, de surpâturage, de surexploitation des forêts n'expliquent que peu la dégradation des sols résultant principalement de causes naturelles. En revanche, la capacité d'adaptation des éleveurs à ces changements a permis d'accroître la production en dépit de cette dégradation.

La propension singulière du pastoralisme à veiller à la conservation et l'équilibre des écosystèmes trouve un écho dans la *Convention sur la diversité biologique*. Celle-ci fait explicitement référence au fait que les pasteurs élèvent des espèces adaptées à leur environnement et qu'ils contribuent de la sorte au maintien de la diversité génétique des animaux. Elle évoque aussi l'apport des populations pastorales aux connaissances des espèces et à leur conservation. Le pastoralisme permet également à de nombreux écosystèmes d'évoluer à la suite de leurs interactions avec les espèces brouteuses. Les systèmes pastoraux possèdent enfin un autre atout à faire valoir : la séquestration du carbone dans les prairies pourrait permettre de stocker jusqu'à 2 000 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone d'ici à 2030.

Une nouvelle dynamique est impulsée sous la pression de coalitions d'acteurs, qui mettent le focus sur la mobilité transfrontalière, tout en insistant sur l'alimentation des troupeaux, la santé vétérinaire, la sélection et l'innovation sociotechnique, sans exclure la valorisation des savoirs traditionnels. Les organisations régionales pastorales (Réseau Billital Maroobé, Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane — APESS —, Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest-ROPPA) en Afrique de l'Ouest, *Pastoral parliamentary groups* au Kenya, en Ouganda et en Éthiopie), mettent le focus sur la mobilité transfrontalière, tout en insistant sur l'alimentation des troupeaux, la sélection et l'innovation sociotechnique sans exclure la valorisation des savoirs (Bonnet, 2021). Elles encouragent les États à prendre en compte la voix des éleveurs dans la prise de décisions sur les politiques publiques, en renforçant leur citoyenneté et leur donnant des moyens de recours par voies légales en cas de litiges.

Un moment fort dans cette prise de conscience a été l'adoption en 2013 de la *Déclaration de N'Djamena* par le Tchad, le Mali, le Niger, le Soudan et l'Algérie. La Déclaration reconnaît que « l'élevage pastoral est un vecteur remarquable de structuration des territoires » et recommande de sécuriser la mobilité et les espaces pastoraux et améliorer l'accès aux ressources naturelles (eau, pâturages) ; ceci passant par la négociation d'accords sociaux légalisés permettant l'adaptation des pasteurs au changement climatique et la conservation de la biodiversité<sup>19</sup>.

## Vers la reconnaissance des droits des pasteurs

Le rôle des éleveurs pastoraux, véritables « gardiens des gènes » et garants de la biodiversité, mérite reconnaissance et soutien. Leurs organisations suscitent un intérêt grandissant. Celles-ci se mobilisent pour un changement dans les réformes foncières face aux phénomènes de colonisation agricole et d'accaparement des terres pastorales et plus largement militent en faveur d'une autre

19. Déclaration de N'Djamena sur la contribution de l'élevage pastoral à la sécurité et au développement des espaces saharo-sahéliens, Colloque régional, Conférence ministérielle, 27-29 mai 2013. L'actualité de l'importance du sujet a conduit le CILSS et la FAO à organiser une rencontre régionale à Lomé au Togo en mai 2019 pour débattre de la gouvernance responsable des régimes fonciers agro-pastoraux dans l'espace CEDEAO et la protection des droits des communautés rurales. En novembre 2021, avec les mêmes acteurs, un colloque, intitulé « Sécuriser le foncier agro-pastoral et prévenir les conflits agro-pastoraux en Afrique du Centre et de l'Ouest », s'est tenu à N'Djamena. Les recommandations qui en sortent sont toujours formulées en termes de cadres politiques et institutionnels régissant les régimes fonciers agro-pastoraux.

vision de la politique pastorale. Elles encouragent les États à prendre en compte la voix des éleveurs dans la prise de décisions sur les politiques publiques, en renforçant leur citoyenneté et leur donnant des moyens de recours par voies légales en cas de litiges.

Plusieurs considérations en faveur de la reconnaissance des droits des pasteurs se retrouvent dans les approches nouvelles s'inspirant des principes de la gestion durable des ressources. La FAO adopte cette orientation : « Tout processus d'élaboration d'une législation doit impliquer toutes les principales parties prenantes et décideurs, y compris les éleveurs et autres utilisateurs des terres de parcours tels que les agriculteurs et les chasseurs-cueilleurs, ainsi que les experts, les législateurs et les administrateurs de divers départements gouvernementaux » (FAO, 2022, p. xxi).

### **Un régime foncier responsable des terres pastorales**

Les Directives de la FAO (2018) énoncent cinq principes généraux pour une « tenure responsable ». Chacun de ces éléments est important pour les communautés pastorales. Lorsqu'elles sont appliquées avec succès, les communautés pastorales bénéficieront :

1. des régimes fonciers pastoraux légitimes, reconnus et respectés. Les pasteurs obtiennent le droit de gérer ces ressources conformément à leurs coutumes et de protéger leurs moyens de subsistance ;
2. des garanties contre les menaces et les infractions qui sont établies dans la loi et la politique. Lorsque les garanties sont complétées par des stratégies de renforcement de la capacité des pasteurs à protéger leurs propres droits, les directives deviennent effectives. Les options comprennent le renforcement de la participation et de la représentation dans la prise de décision, ainsi que la planification et le soutien des organisations locales ;
3. des droits fonciers légitimes, facilités et promus par des acteurs étatiques et non étatiques. La jouissance des droits est indivisible et inclut le renforcement des droits civils et politiques ;
4. accès à la justice pour faire face aux atteintes aux droits fonciers légitimes. Cela va au-delà des dispositions légales pour un accès meilleur et égal avec les autres citoyens à l'information, en garantissant l'adéquation culturelle et en fournissant un soutien pour utiliser les structures juridiques ;
5. prévention et résolution des conflits, des litiges fonciers et de la corruption. Cela comprend la mise en place d'institutions pour la résolution des conflits et la reconnaissance de la résolution coutumière des conflits.

Les règles coutumières qui rendaient la coexistence possible en milieu rural ne fonctionnent plus. Il importe donc d'envisager de nouveaux *modus operandi* qui soient à la hauteur des enjeux, comme l'approche préventive préconisée par la FAO et qui consiste en la gestion participative des parcours (GPP). Il s'agit, pour les utilisateurs de pâturages d'une même communauté, de se réunir pour recenser leurs ressources et décider quand certains secteurs seront réservés pour l'agriculture et les activités pastorales.

Au Kenya, afin d'aider les communautés à faire valoir leurs revendications, des organisations comme l'Indigenous Movement for Peace Advancement and Conflict Transformation (IMPACT), la Kenya Land Alliance et l'Iaramatak Community Concerns (ICC), cette dernière impliquée dans la communauté maasai, ont formé des membres de communautés pastorales en tant que « parajuristes ». Ces derniers ne guident pas seulement leur communauté tout au long du processus d'enregistrement, ils aident à organiser des actions de plaidoyer auprès des responsables locaux, ce qui a permis d'empêcher la vente privée de certaines terres pastorales.

## Vers une révolution dans les pratiques

Le spectre des actions susceptibles de contribuer à la viabilité et à la pérennité du pastoralisme est très large. Citons trois domaines.

### *L'organisation spatiale et sociale des mouvements des troupeaux*

Chacun s'accorde à dire que la mobilité doit être sécurisée, comme on l'a vu, mais aussi facilitée par des investissements (puits, balises, systèmes d'alerte précoce). Les points d'eau, les pistes rurales et les couloirs pastoraux permettent d'organiser la mobilité des troupeaux. Ces aménagements sont encore trop peu nombreux au regard des besoins. Mis en œuvre dans une perspective de protection de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles, ils devraient permettre une optimisation de l'exploitation des ressources pastorales.

À une échelle locale, de nouvelles modalités d'organisation se font jour. Ainsi les unités pastorales, nées au Sénégal, puis expérimentées au Bénin et au Mali, sont une forme d'initiatives mises en place autour d'un forage, où les résidents partagent le même espace pour leurs activités pastorales et agricoles. La base de ce système est la nature participative du processus d'élaboration des plans de gestion.

À une échelle territoriale, les *Chartes pastorales* et les bonnes mesures à prendre sur l'usage des parcours sont de plus en plus souvent définies, afin de faciliter les déplacements et l'accès aux ressources, en bonne symbiose. Dans plusieurs pays, une série de projets visent ainsi à accroître et à sécuriser la mobilité de l'élevage grâce à la création de réseaux de pistes de transhumance, à l'hydraulique pastorale et à l'aménagement des points d'eau qui permettent d'ouvrir de nouvelles aires de pâturage et de retarder la transhumance vers les zones méridionales à dominante agricole.

La coexistence est possible. Un exemple est donné dans le bassin arachidier du Sénégal. La dynamique passée de l'agriculture a fortement accentué les contraintes sur la présence des troupeaux : la densité y est telle que moins de 10 % de l'espace reste en parcours. En réponse, certains villages ont construit des écosystèmes organisés autour de jachères et de réseaux de couloirs connectant les parcours pour faciliter la circulation du bétail. Ils ont en même temps entrepris de valoriser au mieux l'accumulation de matière organique des lieux où les troupeaux séjournent pour le repos ou l'abreuvement. Ces expériences tentent de montrer qu'il existe des structures paysagères et des ratios culture/parcours optimisant la valorisation des ressources locales et permettant un compromis entre trois piliers de l'agriculture « climato-intelligente » que sont la production, l'adaptation et l'atténuation.

À l'échelle régionale, les politiques devraient soutenir la mobilité des éleveurs au lieu de chercher à la réduire. L'harmonisation des politiques entre pays et districts voisins, et au sein des parcs nationaux transfrontaliers est fondamentale pour différentes raisons : promouvoir le commerce, faciliter la mobilité, contrôler les maladies transfrontières, atténuer les conflits, etc. L'organisation des filières passe par celle des marchés au bétail (foires), l'installation d'équipements lourds (abattoirs, salles réfrigérées), l'amélioration des systèmes d'information sur les prix et les conditions météorologiques. Les systèmes d'alerte précoce satellitaires informant sur l'état de la biomasse disponible ou la présence de feux de brousse, permettent une évolution du secteur pastoral vers un modèle plus performant, beaucoup de contraintes restent encore à lever pour une meilleure prise en compte des besoins des populations pastorales.

Le commerce des produits animaux peut être accru avec une amélioration de la gestion des marchés, plus de transparence et d'informations sur les prix, etc. Il existe différents moyens d'ajouter de la valeur aux produits animaux : certification, marchés de niche ou encore transformation de la

viande et des produits laitiers. L'aide à la diversification de la production évoquée plus haut, et l'agrégation d'activités supplémentaires, telles que le tourisme durable ou le paiement pour les services écosystémiques rendus, figurent parmi les autres moyens d'augmenter les revenus des éleveurs pastoraux.

### ***Les systèmes d'information (SI) et d'alerte précoce (SAP)***

L'information sur le climat (pluies passées, présentes et à venir), l'état de la biomasse disponible ou celui des ressources en eau, avec suivi satellite corrélé par des sites sentinelles, ainsi que des réseaux de recueil d'informations « terrain » permettant la confirmation des données des images satellitaires, pourrait enclencher une évolution du secteur pastoral vers un modèle plus performant. À titre d'exemple, le Centre régional AGHRYMET, une institution spécialisée du CILSS, a mis en place des systèmes d'alerte précoce dont le but est de fournir des informations pertinentes et actualisées sur l'état et les tendances évolutives des systèmes pastoraux, et de pouvoir ainsi prévenir les crises qu'ils subissent. Un outil dénommé Système d'information sur le pastoralisme au Sahel (SIPSA) est destiné à gérer et suivre les évolutions du pastoralisme et ses interactions avec l'environnement, principalement dans les six pays membres du CILSS, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad.

Le système pastoral d'alerte et d'information (SPA)<sup>20</sup> est un outil d'aide à la décision mis en place en 2013 pour les différents acteurs du Ferlo (agriculteurs et éleveurs, élus locaux, services techniques et autorités administratives), l'une des zones écogéographiques les plus vastes du Sénégal. Il s'agit d'un système de collecte, traitement et diffusion des données environnementales (pluviosité, biomasse, hydrographie, feux de brousse, etc.) et socio-économiques (agriculture, élevage pastoral, commerce de bétail, santé animale, etc.) issues de diverses sources, dont le but est d'informer et d'alerter les usagers à des informations sur la localisation, la disponibilité, l'utilisation et la vulnérabilité, le mode de gestion et la réglementation des ressources pastorales. Il facilite la prise de décision des éleveurs (locaux et transhumants), agriculteurs, chefs de village, présidents d'unité pastorale. Des émissions animées par les animateurs et les leaders locaux à travers les radios communautaires permettent également de sensibiliser et d'informer la population locale sur les différentes thématiques touchant à l'élevage pastoral.

L'établissement d'un système de suivi des flux du bétail est partout indispensable pour donner à la réglementation une réelle utilité. Dans le but d'établir une base de confiance, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a élaboré en 2019 un guide pour aider les éleveurs à comprendre leurs droits légaux, afin qu'ils puissent se sentir en confiance et passer par les postes de contrôle frontaliers sans être exploités injustement. Le guide a été utilisé comme un outil pour former à la fois les réseaux de la société civile pastorale et les responsables en charge de l'application de la loi à propos des cadres existants.

L'essor de la téléphonie mobile permet déjà d'obtenir dans certaines régions de bons résultats en matière d'information et donc de capacités de prévention des risques. Des associations d'éleveurs ont mis sur pied des sites web pour servir les intérêts de leurs membres.<sup>21</sup> D'aucuns pensent que les technologies du numérique seront un levier pour opérer les nécessaires transitions des systèmes d'élevage, qu'elles permettront aux éleveurs de prendre des décisions plus éclairées grâce à des données pertinentes.

20. Badji S. (2020). *Les expériences innovantes d'AVSF : un système pastoral d'alerte au Sénégal*, AVSF.

21. C'est le cas de *Djingo* (Fulfulde pour « Tous unis pour le soutien de nos initiatives »), le collectif des associations des éleveurs nomades du Niger, qui a lancé son propre site Internet : <http://www.djingo.net/fr/index.htm>. Cette plateforme a notamment pour but de renforcer les capacités (techniques, financières, opérationnelles...) de ses membres et de développer les alliances entre organisations pastorales.

## *La santé animale focalise l'attention*

De nombreux pays se sont libérés de certaines épizooties (peste bovine) ; certaines endémies sont sous contrôle (onchocercose). Des campagnes de vaccination des petits et grands ruminants ciblées sont régulièrement conduites. La santé animale passe en effet par des mesures préventives de lutte contre les principales maladies du bétail (trypanosomose, péripneumonie contagieuse bovine, tuberculose, brucellose, fièvre aphteuse et charbon bactérien), par un renforcement de la lutte contre les épizooties grâce au contrôle épidémiologique du cheptel pastoral et le contrôle des médicaments vétérinaires contre les contrefaçons. Les zones libérées sont devenues des zones potentielles de transhumance.

Mais beaucoup reste à faire dans ce domaine. Le maillage du territoire en professionnels vétérinaires est en effet très insuffisant. Ainsi, le Burkina Faso compte une centaine de vétérinaires pour 9 millions de bovins répartis sur plus de 270 000 km<sup>2</sup>. Les professionnels sont surtout installés dans les grands centres urbains. Il arrive ainsi qu'un éleveur ne dispose d'aucun service vétérinaire dans un rayon de plus de 50 km. Vétérinaires Sans Frontière Belgique (VSF-B) propose une solution. L'ONG accompagne la politique de privatisation de la profession vétérinaire adoptée par les États. Elle a ainsi développé un « Service vétérinaire privé de proximité » (SVPP) au Burkina, au Mali, au Niger, en RDC, au Rwanda, en Ouganda, au Burundi et au Kenya. Le SVPP vise à permettre aux ménages d'agropasteurs — notamment les transhumants — de sécuriser la santé de leurs troupeaux, de leur assurer un accès à des services de santé animale de qualité tout au long de leurs déplacements, y compris transfrontaliers, et en toute saison. Ce dispositif, conçu principalement pour les zones rurales, respecte les normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la législation des pays d'intervention.

Dans ce domaine, le rôle de l'État reste déterminant. À une échelle territoriale, la démarche se base essentiellement sur l'amélioration de la qualification et de la capacité technique des agents impliqués dans le service vétérinaire de proximité. À l'instar des expériences conduites par VSF International avec les Agents communautaires de santé animale (ACSA) qui fournissent des services de base et donnent des conseils techniques. Selon un modèle qui tend à se généraliser en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et à Madagascar, ils sont chargés de diffuser certaines techniques et méthodes d'élevage afin d'optimiser la production animale, et jouent un rôle important dans la surveillance épidémiologique. Les ACSA sont des éleveurs formés aux techniques de la santé animale (telles que la vaccination et le déparasitage) et réalisant un nombre limité d'actes vétérinaires moyennant un paiement en espèces ou en nature. Ils jouent un rôle non négligeable dans la fourniture de services de santé animale de proximité, en l'absence de vétérinaires. Grâce aux interventions des ACSA, des dizaines de milliers d'éleveurs bénéficient de traitements curatifs et prophylactiques pour leurs animaux, à moindre coût.<sup>22</sup>

Toutes les innovations porteuses d'amélioration doivent inclure les éleveurs, dans le cadre de démarches participatives, garantes de l'acceptabilité et de leur appropriation.

22. *VSF International Policy Brief* n° 5 (sept. 2018). À Madagascar, 110 ACSA rendent des services de ce type à 30 000 éleveurs grâce au réseau mis en place par AVSF.

## Vers un consensus pour promouvoir le pastoralisme — une synthèse

Les propositions autour d'une « gestion apaisée » de l'espace rural s'organisent autour de plusieurs idées qui rencontrent désormais une certaine unanimité. Résumons-les en 9 points :

- passer d'une représentation péjorative des zones pastorales à une reconnaissance de leur contribution positive et de leur valeur pour l'économie nationale ;
- quitter le raisonnement en termes de « concurrence inévitable sur les ressources naturelles » au profit d'une vision intégrée des interconnexions entre les moyens d'existence des populations et le besoin de droits d'accès équitables ;
- renforcer les mécanismes existants de gestion des conflits liés aux ressources naturelles en redynamisant le fonctionnement des comités villageois et les capacités des autorités traditionnelles sur les cadres réglementaires du foncier et de la transhumance ;
- sécuriser l'accès des éleveurs aux communs ruraux (voies de déplacement, pâturages, eau d'abreuvement) par des dispositifs réglementaires et techniques adéquats, associés à des programmes d'hydraulique pastorale et d'organisation des marchés pour les produits d'origine animale ;
- encourager le leadership des communautés dans les villages pour les questions de continuité et de pérennité, en utilisant les associations des femmes et jeunes comme point d'ancrage des initiatives afin de promouvoir le leadership féminin ;
- mettre en place des dispositifs formels sur la base du cadre foncier légal, pour matérialiser et faire respecter les accords oraux/tacites entre les chefs de terres et les exploitants en impliquant les autorités préfectorales en tant que témoins de ces accords ;
- mettre à leur disposition des systèmes d'information sur les données de météorologie, l'état des pâturages et des voies de communication pour mieux éclairer leur prise de décision ;
- fournir des services en cohérence avec le mode d'existence pastoral (santé, éducation, protection sociale, accès au crédit, sécurité) et des dispositifs de lutte contre les épizooties et de soins vétérinaires ;
- enfin, renforcer l'implication des pasteurs et des agriculteurs, par le truchement de leurs organisations, dans les structures décisionnelles, facilitant l'élaboration des politiques avec les gouvernements et les institutions régionales.



## Conclusion

Le doute traverse les rapports des institutions internationales sur la viabilité future du pastoralisme, un régime de spatialité qui a lentement et inexorablement perdu sa primauté sous l'impact de crises, climatiques, politiques, sécuritaires ou sanitaires. Mais ne serait-il pas en pleine mutation ?

Nombreux sont ceux qui ne renoncent pas à lui prédire un avenir, faisant par exemple appel au concept de « nouveau pastoralisme ». Leurs arguments ne manquent pas. Certes de nombreux pasteurs vont continuer de se sédentariser, poursuivant une tendance débutée dans la seconde moitié du XXe siècle. En diversifiant leur activité (élevage de petits ruminants, agriculture, artisanat, commerce...), en misant sur l'éducation de leurs enfants. Mais, comme l'explique A. Gonin<sup>23</sup>, l'élevage sédentaire paraît trop vulnérable à l'accentuation de la contrainte de la pluviosité qui s'annonce. D'autres pasteurs chercheront à conserver leur mobilité. Et cela est nécessaire pour garder une filière élevage dynamique et résiliente face au changement climatique. De surcroît, la transhumance transfrontalière est un facteur d'intégration régionale et de développement socio-économique des espaces concernés. En amont de la chaîne de valeur, elle demeure une modalité essentielle de gestion des immensités arides ; elle parvient à en extraire de la valeur et constitue un système de gestion du risque et des incertitudes tant que la mobilité qui est son mode d'existence est garantie. En aval, avec les emplois (plus de 100 métiers recensés) et le niveau de réponse qu'apporte encore le pastoralisme à la demande en produits carnés et laitiers des villes en croissance, la transhumance trouve sa justification économique.

Il existe une documentation conséquente sur les leçons apprises pour surmonter les préjugés, tordre le cou aux idées fausses et éviter les erreurs du passé. Les contraintes de l'élevage sont désormais abordées avec une meilleure connaissance des divers contextes sociaux et économiques, des pratiques et avec une meilleure intégration des données environnementales. Des opportunités d'engager et de soutenir activement les pasteurs existent donc.

On est loin d'un système en péril. Des organisations de la société civile et des chercheurs continuent d'ailleurs de montrer que l'élevage mobile est un moyen parmi les plus efficaces pour contribuer à la souveraineté alimentaire et pour parvenir à une gestion durable des terroirs.

Renforcer la capacité du pastoralisme à fonctionner selon des voies plus durables nécessite une compréhension approfondie de la dynamique des défis et des opportunités socioécologiques dans les différentes régions des zones arides d'Afrique. Cela nécessite un engagement à long terme et un large partenariat entre les divers acteurs impliqués aux niveaux local, régional et international. La question politique reste de savoir comment démêler et redresser les dynamiques adverses, en traduisant la reconnaissance des droits et des intérêts des pasteurs dans les faits, en assurant leur intégration dans les structures institutionnelles et économiques locales, nationales afin d'éteindre leur sentiment d'exclusion sociale et de marginalisation politique. À terme, c'est l'amélioration de la gouvernance locale et régionale qui est visée autour de l'enjeu de l'usage partagé des ressources naturelles.

---

23. A. Gonin, op.cit., p.3.

## Références bibliographiques

- Afane A. et Gagnol L., (2014). « Convoitises et conflits entre ressources pastorales et extractives au Nord-Niger. Verts pâturages et *yellow cake* chez les « hommes bleus », *Afrique contemporaine*, 2014/1 N° 249, pp. 53- 68.
- African Union, (2010). *Policy framework for pastoralism in Africa : Securing, protecting and improving the lives, livelihoods and rights of pastoral communities*, Addis Ababa.
- Ancey V., Pesche, D. et Daviron B., (2017). « Résilience et développement : complément, substitut ou palliatif ? Le cas du pastoralisme au Sahel », *Revue internationale des études du développement*, vol. 231, n° 3, pp. 57-89.
- APESS (Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane) et RBM (Réseau Billital Maroobé), (2013). *La sécurisation des espaces pastoraux, un levier essentiel pour construire la résilience des communautés pastorales, mais aussi un facteur de renforcement de la paix et de la sécurité dans ces zones*. APESS/RBM.
- Bâ B., (2021), *Quelles capacités d'adaptation et de résilience des éleveurs transhumants Peuls du Sahel face aux mutations du pastoralisme dans un contexte de changements climatiques et d'insécurité ?* Mémoire en environnement, Université des Sherbrooke.
- Baché J., Abdoul N., Fougou H.K., Mbarkoutou H. M. et Chatot F., (2020). *Bassin du lac Tchad : soutenir la cohésion sociale par l'appui aux mécanismes endogènes de prévention, médiation et résolution des conflits ?* Rapport de recherche. RESILAC/AFD-URD.
- Benjaminsen T.A & Ba B., (2021). « Fulani-Dogon Killings in Mali : Farmer-Herder Conflicts as Insurgency and Counterinsurgency », *African Security*, vol.14, n° 1, pp. 4-26.
- Benkahla A. et Mason S., (2017). « Le pastoralisme, un mode de vie résilient face à de nombreux défis », Les Notes de la C2A, n° 25. Paris.
- Bonnet B., (2021). « La mobilisation des organisations pastorales du Sahel dans la construction des politiques de l'élevage à l'échelle régionale », In Coste J., Doligez F., Egg J. et Perrin G. (dir.), 2021. *La Fabrique des politiques publiques en Afrique*, Karthala, IRAM, 121-143.
- Bonnet B., (2017). « Renforcer le capital social de la gestion des ressources naturelles pour réduire les conflits d'accès aux ressources naturelles », *Dynamiques Internationales*, n° 12, janvier 2017.
- Boone C., (2017). « Sons of the Soil Conflict in Africa : Institutional Determinants of Ethnic Conflict Over Land », *World Development*, 96, pp.276-293.
- Boubrik R. (2022). « Pastoralisme nomade et tensions sociales au Sud du Maroc », *Revue Africaine des Sciences Humaines et Sociales*, n° 2, 2022, pp. 5-32
- Bouhlel F., (2018). «Les rencontres intercommunautaires comme outil de « pacification par le bas » au Mali. Croyances, usages et limites d'une politique de substitution (1990-2019)», *Afrique contemporaine*, 2018/3, n° 267-268, pp. 67-88.
- Boutrais J. (2019). «Cures salées, cures natronées pastorales en savanes centrafricaines », *Journal des Africanistes*, 89-1.
- Brottem L. & McDonnell A., (2020). *Pastoralism and Conflict in the Sudano-Sahel : A Review of the Literature. Search for Common Ground*, Washington DC.
- Cappelaeere P. (2004). *Kenya, safaris, ethnies et politique*, Paris, L'Harmattan.

- Catley, A. (2017). *Pathways to resilience in pastoralist areas : A synthesis of research in the Horn of Africa*. Boston, Feinstein International Center, Tufts University.
- Chukwuma O. A., (2022). « Vaches, argent et terreur. Comment le vol de bétail alimente l'insurrection de Boko Haram au Nigeria », *Revue Africa Development/Afrique et développement*, vol. XLIV, n° 2, pp. 53-76.
- CIRAD [2019]. « Territoires d'élevage pastoral au Sahel : un bilan carbone avec un potentiel inattendu d'atténuation du changement climatique », *Perspectives* 52, Policy Brief.
- Cold-Ravnkilde M. & Ba B., (2022). *Unpacking 'new climate wars': Actors and drivers of conflict in the Sahel*, Danish Institute for International Studies, Copenhagen,
- Colin, J.-Ph., (2017). « Contractual Practice and Land Conflicts : The « Plant & Share » Arrangement in Côte d'Ivoire », *Journal of Agrarian Change*, 17(1), pp. 144-165.
- CORAF/WECARD [2015]. *Transhumance transfrontalière et conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest*, Dakar, CORAF/WECARD.
- FAO [2018]. *Pastoralism in Africa's drylands. Reducing risks, addressing vulnerability and enhancing resilience*. FAO. Rome.
- FAO [2022]. *Making way : developing national legal and policy frameworks for pastoral mobility*, FAO Animal Production and Health Guidelines, n°28. Rome.
- Gebremeskel E.N., Desta S, & Kassa Girma K., (2019). *Pastoral Development in Ethiopia : Trends and the Way Forward. Development Knowledge and Learning*, World Bank, Washington, DC.
- Gonin A. and Gautier D. [2015]. « Shift in herders' territorialities from regional to local scale : the political ecology of pastoral herding in western Burkina Faso », *Pastoralism : Research, Policy and Practice*, vol. 5- 7.
- Gonin A., [2017]. « La terre est finie ! Quel avenir pour le pastoralisme en Afrique de l'Ouest ? », *Métropolitique*. eu., pp. 5-6.
- Grünevald F. [2022]. *Entre aridité et radicalisme. Le pastoralisme au Sahel à la croisée des chemins*, Note de recherche, FERDI, Groupe URD.
- Huchon J., A. Azuhwi A. et Otieno K. P., [2017]. « Conflits politiques ou politisation des conflits liés au pastoralisme ? », *Grain de sel*, n° 73-74.
- Ibrahim-Olesin S. (coord.) (2021). « Farmer-Herders' Conflict and Climate Change: Response Strategies Needed in Nigeria and Other African Countries », *The International Journal of Climate Change: Impacts and Responses*, Vol.14, Issue 1.
- Ima-Ouoba S.A., [2018]. *Dynamique du mode de vie des éleveurs et bouviers peuhls de la zone pastorale de la Nouhao au Burkina Faso*, Thèse de doctorat en ethnologie, Université de Strasbourg.
- Inter-Réseaux, (2020). *Réglementer la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest. Pourquoi et comment?* Synthèse n° 31, juin.
- Jacquemot P., (2021). *Souverainetés agricole et alimentaire en Afrique : la reconquête*, L'Harmattan.
- Jacquemot P., (2022) 2. « La coexistence contrariée entre pasteurs et agriculteurs en Afrique subsaharienne, une revue de la littérature récente », *Afrique contemporaine*, n° 274, 2022/2.
- Jobbins M., Brottem L., et McDonnell A., (2021). *Pastoralisme et conflit : Outils de prévention et d'intervention dans la région Soudano-Sahélienne*, Washington DC, Search for Common Ground.

- Kiage L-M., (2013), « Perspectives on the assumed causes of land degradation in the rangelands of Sub-Saharan Africa », *Progress in Physical Geography*, vol. 37, n° 5, pp. 664 – 684.
- Krätli S. Toulmin C., (2020). *Farmer–herder conflict in Africa: re-thinking the phenomenon?* IIED, Briefing. International Institute for Environment Development, London.
- Le Mouël C., de Lattre-Gasquet M. & Mora O. (éd.), (2018). *Land use and food security in 2050: A narrow road* (Agrimonde-Terra), Quæ.
- Little P.D., (2021). « Global Trade, Local Realities. Why African States Undervalue Pastoralism », In : Gabbert E. (ed.), *Lands of the Future : Anthropological Perspectives on Pastoralism, Land Deals and Tropes of Modernity in Eastern Africa*, Max Planck Institute of Social Anthropology Series on Integration and Conflict Studies. Berghahn Books. Oxford.
- Magnani S. et Bonnet B. (2020). *Défendre les droits des acteurs du commerce régional de bétail face à l'insécurité et aux crises sécuritaires*, 4e entretiens techniques du PRAPS (ETP-4), CILSS, ECOWAS, UEMOA, Banque mondiale.
- McGuirk E. & Nunn N. (2021). « Transhumant pastoralism, Climate Change and Conflict in Africa », *Working Paper, Harvard University*.
- Nori M., (2022), *Assessing the policy frame in pastoral areas of Sub-Saharan Africa (SSA)*, RSC Policy Paper 2022/03, European University Institute, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, The Global Governance Programme.
- Nugteren H. et Le Côme C. (eds). (2016). *Libérer le potentiel du pastoralisme pour développer l'Afrique de l'Ouest*, JIT, SNV.
- OCDE/CSAO (2020). *Géographie des conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE/CSAO (2022), *Frontières et conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris.
- ONU-Programme pour l'environnement, FAO, OIM-ONU Migration (2022), *Étude de base sur les conflits entre communautés liés à la gestion des ressources naturelles et identification des structures/mécanismes de résolution de conflits existants*, Research Brief.
- Paolo S. A. (2021). « La politique de résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs au Ghana », *Peacebuilding*, n° 9/1, pp. 79-99.
- Pellerin M., (2021). *Entendre la voix des éleveurs. Au Sahel et en Afrique de l'Ouest, quel avenir pour le pastoralisme et ses impacts*, réseau Bilital Maroobéet partenaires.
- Pflaum, M., (202) 1. *Pastoralisme et violence en Afrique du Nord et de l'Ouest?* Notes ouest — africaines, n° 31, Éditions OCDE, Paris.
- Ralston L., (2015). « Conflict and Climate: a Micro-level Analysis », World Bank, mimeo, January.
- Rangé C., Magnani S. et Ancey. V., (2020), « Pastoralisme » et « insécurité » en Afrique de l'Ouest. Du narratif réifiant à la dépossession politique », *Revue internationale des études du développement*, vol. 243, n° 3, pp. 115-150.
- Réseau Bilital Maroobé et Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (2021a). *Se mobiliser contre la communautarisation, facteur d'exacerbation des crises pastorales et sécuritaires dans l'espace sahélien*, Note politique n° 1, octobre.

- Réseau Billital Maroobé et Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (2021 b). *Crises rurales et pastorales, crises sécuritaires : l'urgence d'enrayer le cercle vicieux de la violence*, Note politique n° 2, octobre.
- Richard D., Alary V., Corniaux C., Duteurtre G. & Lhoste Ph. (coord.), 2 (2022). *Dynamique des élevages pastoraux et agropastoraux en Afrique intertropicale*, éditions Quæ, CTA, Presses agronomiques de Gembloux (Agricultures tropicales en poche).
- Rockmore M. (2020), « Conflict-Risk and Agricultural Portfolios: Evidence from Northern Uganda », *The Journal of Development Studies*, vol. 56, n°10, pp.1856-1876.
- Scoones I., (2021). « Pastoralists and peasants: perspectives on agrarian change », *The Journal of Peasant Studies*, n°48/1, pp. 1-47.
- Sougnabé P. et Reounodji F., (2021, *Mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans les zones d'intervention du projet ACCEPT*, Capitalisation, IRAM Paris.
- Soulé B. G. et Blein R. (2017). « Pays côtiers et sahéliens, quelles relations dans la commercialisation du Bétail? », *Grain de sel*, n° 73-74.
- Tallet B., (1997). « La brousse est finie », in Tersiguel, Philippe et Becker, Charles (dir.), *Développement durable au Sahel*, Paris, Karthala, pp. 167-179.
- The Regional Information Coordination Center (2021). *Pastoralism in eastern Central Africa*
- *Implications for state, society and the environment*, African Parks Network.
- UN Migration (2019). *Regional Policies and Response to Manage Pastoral Movements within the ECOWAS Region*, IOM, Geneve.
- UN.ECA (2017). *New Fringe Pastoralism: Conflict and Insecurity and Development in the Horn of Africa and the Sahel*. United Nations. Economic Commission for Africa, Addis Abeba.
- Union africaine 2013). *Cadre stratégique pour le pastoralisme en Afrique. Sécuriser, protéger et améliorer les vies, les moyens de subsistance et les droits des communautés pastorales*, Addis-Abeba.
- Vellturo M., (2020.) *The Erosion of Pastoralism in the Sudano-Sahel*. Stimson
- VSF International, (2018). « From emergency to development building resilience through livestock-based intervention », *Policy Paper* n° 4 – February 2018.
- WANEP –Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix (2020). *Atténuer les conflits agropastoraux en Afrique de l'Ouest*, Abidjan.





## À propos de l'auteur, Pierre Jacquemot

Pierre Jacquemot Economiste et diplomate. Ancien Ambassadeur de France (2000-2011 : Kenya, Ghana, RD Congo), directeur du développement au Ministère français des affaires étrangères (1998-2000), chef de mission de coopération (Burkina Faso, Cameroun, 1988-1996), conseiller du Président Abdou Diouf (Sénégal, 1984-1987), maître de conférences à l'Université de Paris-Dauphine et professeur à l'Université de Dakar et l'Université d'Alger (1970-1983). Actuellement, président du Groupe Initiatives (France). Actuellement, maître de conférences à l'Institut d'Études Politiques de Paris. Auteur de plusieurs ouvrages, dont l'Afrique des possibles, les défis de l'émergence (Karthala, 2016) et du Dictionnaire encyclopédique du développement durable (éditions Sciences Humaines, 2017).

## Policy Center for the New South

Mohammed VI Polytechnic University, Rocade Rabat-Salé, 11103  
Email : [contact@policycenter.ma](mailto:contact@policycenter.ma)  
Phone : +212 (0) 537 54 04 04 / Fax : +212 (0) 537 71 31 54  
Website : [www.policycenter.ma](http://www.policycenter.ma)

